

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mardi 14 septembre 1999, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{mes} *Liliane Chabander-Jenny, Diane Demierre, MM. Jean-Marie Hainaut, Bernard Lescaze, Jan Marejko, Mark Muller et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 20 septembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Clause d'urgence sur la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion» (M-18)¹.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

Le président. Nous commençons notre séance par l'urgence – et par l'urgence uniquement – de la motion N° 18. Je donne la parole à l'un des cosignataires. Monsieur Marquet.

M. Alain Marquet (Ve). Tout d'abord, j'aimerais dire au quatrième élément de l'Alternative qu'il n'a pas été oublié; ce n'est que la précipitation, qui prévaut généralement dans l'élaboration des motions urgentes, qui m'a fait aller au plus pressé en faisant signer cette motion à trois éléments de l'Alternative seulement!

J'en viens à l'urgence – et rien qu'à l'urgence, Monsieur le président. Le Centre international de percussion (CIP) vient de fêter ses 25 ans, mais il n'a aucune certitude d'obtenir un local pour son activité en l'année 2000. Voilà deux ans et demi que le CIP a pris langue avec la Ville pour la rendre attentive à la menace que représente cette pénurie de local pour ses activités. Entre-temps, il a été hébergé par le Conservatoire, qui lui a signalé au printemps qu'il ne pourrait plus l'héberger dès la rentrée scolaire.

¹ Annoncée, 738.

L'urgence tient en peu de choses. Elle tient au fait que trente élèves sont en attente et ne savent toujours pas quand leurs cours débiteront, qu'une quarantaine de places de stage sont proposées régulièrement à des musiciens confirmés et qu'elles sont, elles aussi, en péril, que le CIP organise, en partenariat avec l'association Contrechamps, une vingtaine de concerts pendant l'année et que ces concerts sont également en péril et, plus pratiquement, que le CIP dispose vraisemblablement du plus important stock d'instruments de percussion qui soit dans le canton, sinon dans le pays, et que ceux-ci sont régulièrement prêtés aux plus grandes institutions musicales, que ce soit l'OSR, l'OCG, le Festival Archipel, etc., et que ce stock d'instruments risque lui aussi de se retrouver, ces prochains jours, voire ces prochaines heures, sans abri, sans entrepôt.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien reconnaître la nécessité de cette urgence, ce que je vous demande, je développerai plus tard les prestations que le CIP offre à la population, et elles ne sont pas négligeables.

M. Pierre Reichenbach (L). Chers collègues, je constate que c'est devenu une habitude, dans notre Conseil, de transformer en motion urgente tout ce qui doit passer avant les objets inscrits à l'ordre du jour.

Dès lors, je fais appel à votre bon sens: tout ce qu'on reçoit en cours de séance doit-il obligatoirement être urgent? L'article 32 de la LAC, qui n'a rien à voir avec l'urgence du Conseil municipal, dit que «le mot urgent doit être réservé à des conditions extraordinaires». Personnellement, je trouve que le problème d'une société qui a une certaine ancienneté ne doit pas obligatoirement être traité en urgence.

Je pense que cette urgence n'a qu'un seul but: faire passer le «bidule» dont on se soucie avant tous les autres sujets inscrits à l'ordre du jour. A ce propos, mon collègue Jean-Marie Hainaut et moi-même allons justement déposer un projet d'arrêté concernant les urgences, qui sont traitées un peu trop à la légère par notre Conseil, cela depuis une ou deux législatures.

M. Guy Dossan (R). Je reprendrai l'idée que vient d'exprimer M. Reichenbach. En effet, on peut comprendre les problèmes du Centre international de percussion, mais M. Marquet vient de dire que le CIP savait déjà depuis ce printemps qu'il n'aurait probablement plus de locaux. Je suis donc surpris qu'on vienne nous exposer ce problème en urgence en septembre. Si cela avait été si urgent, le cas aurait pu être présenté plus tôt.

Néanmoins, je comprends le problème et j'accepte l'entrée en matière sur cette motion, mais elle peut très bien être traitée suivant l'ordre du jour.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Monsieur le président, je voudrais quand même signaler qu'il y a déjà deux ans que le Centre international de percussion a informé les autorités de la Ville de Genève qui le subventionnent depuis plusieurs années de son problème de locaux et que cela fait deux ans qu'il y a des tractations au cours desquelles plusieurs solutions avaient été envisagées. Le CIP n'est donc pas resté passif. Il a trouvé des solutions et les a présentées au Conseil administratif.

Cependant, il semblerait que le Conseil administratif ait eu des difficultés à répondre... et, aujourd'hui, les enfants n'ont pas de locaux pour leurs cours de musique, les parents ne savent pas quand les cours vont commencer, il n'y a pas d'endroit disponible pour déposer les percussions qui sont volumineuses, fragiles et qui représentent tout de même une certaine valeur.

Ce soir, nous demandons qu'on prenne en compte cette urgence pour que le Conseil administratif puisse prendre ses responsabilités et trouver au plus vite la solution adéquate. Je vous remercie.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remarque que l'Entente confond le roulement de tambour avec le coup de canon lorsqu'elle monte aux créneaux pour demander le rejet de cette clause d'urgence pour une motion aussi raisonnable.

Il ne s'agit pas d'une demande de crédit urgent de plusieurs millions! Il s'agit simplement de montrer un signe de bienveillance au Centre international de percussion et de donner le feu vert au Conseil administratif pour qu'il puisse enfin trouver des locaux décents pour les activités de ce centre. Ce n'est pas un sujet qui devrait nous demander une soirée de discussion.

Je vous remercie et vous invite à découvrir les activités du CIP lors du Festival du Bois-de-la-Bâtie.

M. Alain Marquet (Ve). Comme M. Reichenbach, j'en appellerai au bon sens de cette assemblée et je répète que, si urgence il y a, elle est l'aboutissement de deux années et demie d'efforts de la part du CIP pour trouver des locaux. Lorsque toutes les filières administratives les plus courantes ont été utilisées sans succès et que l'échéance tombe, on se retrouve dans une situation d'urgence. Cette situation d'urgence ne résulte pas de la passivité du CIP, mais, comme l'a dit M^{me} Keller, c'est bel et bien l'aboutissement de tentatives infructueuses pour trouver une solution. En effet, le CIP s'est donné la peine de chercher plusieurs endroits pour abriter ses activités, par exemple les anciens

locaux de Landis & Gyr, l'école des Allobroges ou encore d'autres solutions que nous avons là, sous le coude. Ces solutions existent. Il importe de les étudier en urgence.

D'autre part, je suis un peu surpris quand j'entends M. Dossan se révolter qu'on demande une clause d'urgence pour une motion en faveur d'un groupement qui offre des prestations culturelles, notamment dans le domaine de la musique, car il me semble me souvenir – et il n'y a pas si longtemps de cela – qu'on avait dû traiter en urgence les problèmes d'un certain groupement qui lui tient peut-être plus à cœur que le CIP et qui s'appelait, à l'époque, l'Ondine!

Dès le printemps, des négociations avec les différents magistrats concernés ont en effet été entreprises de manière plus serrée et, maintenant, l'association CIP, qui donne des cours, des concerts et qui prête du matériel, se trouve dans une situation d'urgence et a un besoin dramatique de local. Elle est même prête à participer financièrement à des réalisations, dont certaines ont déjà été devisées par des services de la Ville. L'urgence nous permettrait donc de demander au Conseil administratif de mener ce projet à son nécessaire aboutissement.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous connaissons tout de même le problème. Ce n'est pas une question qui met en péril la survie de Genève et nous savons que le Conseil administratif avance aussi bien qu'il le peut pour résoudre le problème. Si l'on vote l'urgence, c'est en quelque sorte un leurre, parce que le Conseil administratif a probablement déjà fait ce qu'il pouvait faire. Il va certainement nous le confirmer dans un moment. Je pense que nous devons avant tout veiller à ne pas dénaturer la notion d'urgence.

Par ailleurs, vous nous avez dit à plusieurs reprises que le Conseil administratif a déjà pris en considération cette demande, que des solutions ont été envisagées, alors pourquoi, nous, qui n'avons pas le pouvoir de distribuer les locaux – et heureusement que nous ne l'avons pas – devons-nous intervenir dans une affaire qui, de toute façon, suivra son cours, que l'on vote l'urgence ou non?

Afin de préserver la notion d'urgence conférée à des affaires délicates et qui, en toute objectivité, sont réellement urgentes, nous devons raisonnablement refuser l'urgence pour cette motion.

Le président. Monsieur Reichenbach, je suis au regret de ne pas vous donner la parole. Nous devons respecter une prise de parole par groupe en plus des motionnaires. Je donne la parole au Conseil administratif, par la voix de M. le maire, Pierre Muller.

M. Pierre Muller, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que le Conseil administratif se préoccupe, depuis un certain nombre de semaines, voire de mois, de cette affaire du Centre international de percussion pour la simple et bonne raison qu'il a été sollicité pour lui attribuer des locaux.

Néanmoins, je dois dire, au nom du Conseil administratif, que, jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé de solution adéquate pour ce centre de percussion. On a évoqué, à un certain moment, la possibilité de le loger dans l'ancienne usine Landis & Gyr, mais j'aimerais rappeler que cette usine se situe au beau milieu d'un quartier d'habitation; or ce centre de percussion engendrera des nuisances. J'aimerais simplement vous faire comprendre que le Conseil administratif se préoccupe de ce problème.

Avec mon collègue Christian Ferrazino nous avons évidemment évoqué cette possibilité d'installer le CIP dans les anciens bâtiments de Landis & Gyr. M. Ferrazino, qui est attentif à la question des deniers publics, y a réfléchi et a conclu que, si nous choisissons cette option, nous devrons bien entendu trouver une solution pour l'insonorisation. Mesdames et Messieurs, l'insonorisation d'un bâtiment revient extrêmement cher, et nous devons nous demander si c'est à la Ville de Genève ou au CIP de payer ces travaux. La question reste ouverte. Nous estimons à ce jour que cette solution n'est pas forcément la meilleure et nous continuons à chercher des locaux, aussi bien dans les bâtiments publics de la Ville de Genève qu'ailleurs.

Quoi qu'il en soit, nous restons attentifs à ce problème, parce qu'il est vrai que le CIP fait du bon travail. Nous aimons ce qu'il fait, mais nous ne pouvons pas brader ainsi notre patrimoine et surtout engager des coûts exorbitants pour insonoriser un bâtiment. Voilà la situation. Je crois qu'il faut laisser au Conseil administratif ainsi qu'au CIP encore un peu de temps pour trouver d'autres solutions.

Le président. Nous allons passer au vote. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote sur l'urgence uniquement, qui ne préjuge pas du résultat de la motion.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 18 est acceptée par 34 oui (Alternative) contre 30 non (Entente).

Le président. L'urgence étant acceptée, nous débattons de cette motion demain. Nous pouvons passer maintenant à l'urgence sur la résolution N° 3.

4. Clause d'urgence sur la résolution de M^{mes} Liliane Johner, Marie Vanek, MM. Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Non à l'escroquerie libérale» (R-3)¹.

M. Sami Kanaan (S). Indépendamment de ce que l'on peut penser sur le fond du sujet, l'urgence est tout simplement dictée par le calendrier. Si l'on veut prendre position sur ce sujet qui nous concerne directement en tant que collectivité publique, au nom de la Ville de Genève, qui est la plus grande commune du canton, nous devons le faire maintenant, avant la votation, sinon cela n'a plus de sens.

Indépendamment de ce que vous pensez sur le fond de cette motion, je ne peux donc que vous encourager à voter l'urgence pour qu'on puisse en débattre demain.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuivillon, présidente.)

M. André Kaplun (L). Je n'ignore pas, comme beaucoup d'entre nous, je crois, qu'en d'autres temps, en d'autres lieux, il y a eu des systèmes politiques dits de la pensée unique où il était particulièrement mal vu, voire dangereux, d'émettre des idées qui n'étaient pas celles qui avaient l'heur de plaire à ceux qui étaient au gouvernement ou à ceux qui avaient la majorité dans un parlement. Ces systèmes, Dieu merci, ont disparu et je croyais, pour ma part, dans ma très grande naïveté, qu'il était possible de déposer et de défendre une initiative signée, je vous le rappelle, par un très grand nombre de personnes, sans pour autant être traité d'escroc, comme cela a été le cas, dans certains systèmes politiques, il n'y a pas si longtemps (*protestations*), précisément à propos du problème de l'urgence. (*Applaudissements et rires.*)

Madame la présidente, je crois que nous sommes confrontés à un problème grave et qu'il convient précisément d'en débattre dans l'urgence, car, de deux choses l'une: ou bien nous sommes ici dans un système démocratique où chacun peut s'exprimer librement, sans se faire insulter, ou alors nous sommes dans un système que je croyais révolu, mais qui, apparemment, aurait été rétabli à Genève, à mon insu, où on est traité d'escroc, simplement parce qu'on émet une idée, du reste partagée par un grand nombre de personnes de la population genevoise.

Or je crois que voilà un cas de dérapage grave...

¹ Annoncée, 738.

La présidente. Sur l'urgence, Monsieur!

M. André Kaplun. Mais précisément, Madame la présidente, c'est terriblement urgent, ce que je suis en train de vous dire et je crois que le groupe libéral votera l'urgence, ne serait-ce que pour s'exprimer sur un sujet auquel il est particulièrement attaché, à savoir, la démocratie!

M. Didier Bonny (DC). Mon discours est assez...

La présidente. Sur l'urgence, s'il vous plaît.

M. Didier Bonny. Oui, tout à fait. Je n'ai encore rien dit. (*Rires.*)

Une voix. Démocratie!

La présidente. Si M. Bonny annonce un discours, c'est bien normal que je lui rappelle qu'il doit s'exprimer sur l'urgence!

M. Didier Bonny. Madame la présidente, je n'ai pas annoncé un discours; j'ai juste dit que mon discours – ce que je vais dire, si vous préférez – ressemble à ce qu'a exprimé M. Kaplun, même si la conclusion ne sera pas la même.

Le 26 septembre, personnellement, je voterai non à l'initiative libérale... (*applaudissements*) pour des raisons que je ne vais pas développer ici, puisqu'il s'agit maintenant de débattre de l'urgence.

Cependant, ce soir, je ne voterai pas l'urgence, ni d'ailleurs la résolution demain, si l'urgence est acceptée – ce qui va sans doute être le cas – parce que, comme M. Kaplun, je trouve scandaleux qu'on puisse traiter les gens d'escrocs simplement parce qu'ils ont envie de défendre des idées – des idées qui ne sont certes pas les miennes, mais qui sont celles de milliers de personnes qui ont signé cette initiative. Je suis très surpris et très déçu de voir que des démocrates tels que ceux qui siègent sur les bancs de l'Alternative puissent intituler une motion: «Non à l'escroquerie libérale», en référence à l'initiative d'un parti qui veut défendre ses idées. Ce ne sont pas les miennes, je le redis, mais, rien qu'à cause de cela, un non sec et sonnant est la seule réponse à apporter ce soir.

M. Robert Pattaroni (DC). Je m'exprimerai sur l'urgence. Comme nous l'avions déjà dit récemment à propos d'une proposition de vote du Conseil municipal pour inciter les citoyens et les citoyennes à aller dans une direction, il ne nous paraît pas opportun que notre Conseil se prononce sur ce type d'objets. Le projet relatif à la LDTR, par exemple, a lui aussi une très grande importance et, pourtant, il n'y a pas de proposition à voter; le cas des Prud'hommes, du point de vue symbolique et du respect d'autrui, est une question extrêmement importante et, pourtant, il n'y a pas de proposition. Nous ne pouvons pas suivre tous les scrutins et proposer à la population de voter dans un sens ou dans un autre. Cela signifierait que nous n'avons pas confiance dans la population – cela arrive souvent dans certains partis politiques – et que notre slogan serait alors «Changeons le peuple». Nous connaissons cette tendance, mais ce n'est pas la nôtre.

Par voie de conséquence, on ne devrait pas entrer en matière sur ce type de proposition si on se dit démocrates et respectueux du peuple.

M. Michel Ducret (R). Le Parti radical se rallie à la position que viennent d'exprimer les deux préopinants. Il souhaiterait d'ailleurs tout simplement le retrait de cette motion par ses auteurs, ne serait-ce que, premièrement, parce que ses termes sont inacceptables; deuxièmement, parce qu'elle postule des conséquences qui ne sont pas assurées et, troisièmement, parce que c'est un débat qui, effectivement, nous concerne, mais seulement indirectement. Nous ne sommes pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un Grand Conseil bis! Pendant que nous débattons d'objets qui ne sont pas de notre compétence, ceux que nous devrions traiter s'accumulent!

D'autre part, le résultat du vote est presque garanti d'avance compte tenu des forces politiques qui sont représentées ici. Tout le monde le sait. Il y a 36 personnes qui représentent la droite et 44 la gauche; et ceux qui voteront le 26 – vous l'avez entendu dans cette enceinte – ne vont pas forcément suivre la direction proposée par cette motion.

En fait, la seule urgence existante réside dans l'option défendue dans la motion: proposer l'allègement fiscal dont bénéficiera l'emploi directement. Cela, bien entendu, nous le saluons, mais où est donc la proposition de loi correspondante émanant des partis des signataires de cette motion au Grand Conseil? On l'attend toujours!

Nous souhaitons le retrait de cette motion pour la paix et l'avancement de nos travaux; nous refuserons donc l'urgence et, par principe, nous refuserons cette motion.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'apprécie l'intervention de M. Kaplun sur l'urgence de débattre de cette proposition. Effectivement, je crois qu'il est urgent de débattre et de la terminologie utilisée et du contenu; nous verrons bien tout à l'heure de quoi il s'agit.

Je crois qu'il y a une autre raison d'accepter l'urgence, puisque M. Ducret disait tout à l'heure que l'une des raisons pour lesquelles les proposants devraient retirer cette proposition est qu'ils affirment des choses qui ne sont pas prouvées. Or il se trouve que M. le maire Pierre Muller a déclaré devant les médias que si cette initiative était acceptée elle n'aurait aucune conséquence sur les communes et sur la Ville de Genève en particulier. Si les proposants affirment des choses que personne ne peut prouver d'après M. Ducret, cela s'applique également à M. Muller. Or M. Muller, par ses interventions, risque, je dirais même peut parfaitement anesthésier un certain nombre de citoyens qui sont en train de se prononcer sur cette initiative. Il est donc urgent de démontrer que ce que dit M. Muller est complètement faux, et le débat, après l'acceptation de l'urgence, permettra de le démontrer.

M. Muller dit qu'il représente ici l'électorat libéral et, plus généralement, 45% des électeurs, ceux de l'Entente. A ce titre, il a parfaitement le droit d'intervenir sur le sujet dont il s'agit. Je reconnais parfaitement à M. Muller le droit de se prononcer librement sur les sujets de notre temps et ceux proposés au vote populaire. Par contre, là où je ne suis plus du tout M. Muller, c'est quand il s'exprime en tant que maire de Genève; il s'agit justement d'un poste qui lui a été conféré... (*protestations de M. Muller*) non pas par les 45%...

La présidente. Sur l'urgence, Monsieur Mouhanna!

M. Souhail Mouhanna. ...mais par les conseillers administratifs qui représentent les 55% des électeurs qui sont les électeurs de gauche. (*Protestations de M. Muller.*)

La présidente. Sur l'urgence.

M. Souhail Mouhanna. Cela étant dit, nous allons pouvoir discuter et voir comment les onze initiants de cette initiative et ceux qui la soutiennent sont en train de tromper honteusement la population genevoise. C'est la raison pour laquelle j'approuve les proposants et je demande que l'urgence soit votée pour que nous puissions effectivement le prouver. (*Applaudissements.*)

M. Pierre de Freudenreich (L). Après ces hurlements confus, il convient de déterminer clairement quelle position ce Conseil municipal souhaite tenir dans les scrutins cantonaux. Tout à l'heure, M. Kaplun a très bien positionné l'opinion du groupe libéral concernant l'urgence et je souhaiterais compléter ses propos.

Actuellement, une enquête est ouverte par le procureur général pour déterminer qui sont les personnes qui ont pris l'initiative de coller ces affiches et qui ont choisi les adjectifs et les différents mots qui y sont articulés contre le Parti libéral et les signataires de l'initiative.

Je suis très heureux que cette motion ait été déposée, parce qu'elle va permettre au procureur général d'enquêter dans de bonnes conditions. Demain, il regardera TV Léman bleu et il pourra déterminer facilement qui est à la source de ce scandale démocratique et qui sont les personnes qui, manifestement, les soutiennent.

Effectivement, il y a urgence et, heureusement, vous vous autoflagellez en proposant tout simplement de vous exprimer devant la presse et la télévision. Il y aura des relais. MM. Kanaan, Perler, M^{mes} Johner et Vanek acceptent ainsi de témoigner qu'ils sont à la source de cet argument parfaitement fallacieux et qui, manifestement, va à l'encontre d'une valeur que nous avons cru être également la vôtre, c'est-à-dire le respect de la démocratie.

Il y a des excès auxquels il ne convient pas de se livrer et vous y êtes allés avec une certaine facilité. Vous voulez faire déraiper les débats. Très bien. Nous débattons demain ce sujet dans l'urgence et devant les caméras de TV Léman bleu. Je suis convaincu que le procureur pourra relever un certain nombre d'éléments et je me réjouis de vous entendre.

La présidente. Avant de passer la parole à M. le maire, j'aimerais saluer tous les conseillers et conseillères municipaux qui sont dans la tribune. J'aimerais saluer M. Pilly, ancien président du Conseil municipal (*vifs applaudissements*), M^{mes} Cretignier, Wagenknecht et Rochat, MM. Fazio, Johner, Mouron, Mermillod, Cingria et Pierre-Charles George. J'aimerais dire que c'est sur l'initiative de M. Pierre-Charles George que ces conseillers se sont réunis pour une soirée à laquelle, malheureusement, je n'ai pas pu me joindre. En tout cas, je vous salue et je vous remercie d'être là. (*Vifs applaudissements.*)

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans cette affaire, mais (*exclamations*) après la logorrhée du sieur Mouhanna, il m'est évidemment impossible de ne pas m'exprimer devant le Conseil municipal.

Monsieur Mouhanna, je crois que vous n'avez pas encore compris comment fonctionnent nos institutions, en tout cas pas ce Conseil municipal. (*Protestations.*) Voyez-vous, Monsieur Mouhanna, lorsque je me suis décidé à faire de la politique, j'imaginais qu'il était possible de débattre d'idées dans une enceinte dite démocratique. En vous entendant, je suis malheureusement convaincu que ce n'est pas le cas pour un certain nombre d'entre vous, en tout cas pas de vous en particulier. Monsieur Mouhanna, c'est vrai que la gauche a gagné les élections; c'est vrai que la gauche a gagné les élections administratives, puisque, comme vous l'avez dit si justement, je suis le seul rescapé de l'Entente au gouvernement de la Ville. Néanmoins – et je rends grâce une fois de plus à mes collègues du Conseil administratif qui ont eu le respect du jeu démocratique – j'étais vice-président jusqu'au 31 mai 1999; le 1^{er} juin, ils m'ont élu maire de la Ville de Genève dans le respect d'une parfaite tradition qui est maintenant ancrée au Conseil administratif. Encore une fois, je respecte en cela mes collègues du Conseil administratif. Il eût été facile pour eux de ne pas jouer le jeu. Vous, par contre, vous n'avez pas le sens du respect des minorités, cher Monsieur, et cela me navre véritablement. Votre discours est honteux, parce que vous usez de vocables qui ne sont pas dignes de cette enceinte, alors je ne les reprendrai pas.

Maintenant, j'aimerais vous dire la chose suivante sur l'IN-111, dite initiative libérale. Le Conseil administratif, au mois de juillet, m'a chargé de faire un rapport sur les conséquences de cette IN-111, si d'aventure elle passait. J'ai rendu un rapport au mois d'août au Conseil administratif. Celui-ci est très clair: il n'y a pas de conséquences financières pour la Ville de Genève. (*Protestations.*)

La présidente. Je vous en prie!

M. Pierre Muller, maire. Ecoutez, je vous prierai de relire le projet de loi et vous verrez bien qu'il s'agit de cela. Il a été fait état d'une hypothèse que je qualifierai d'intellectuelle, évoquant le transfert de charges de l'Etat aux communes. C'est possible, mais, pour le moment, cela reste assez virtuel, vous en conviendrez. Nous avons déjà ce genre de discussions avec l'Etat sur un certain nombre de sujets; il est possible que, si cette initiative passe, l'Etat ira plus loin. Mais nous allons nous défendre; nous ne serons pas simplement des béni-oui-oui dans cette affaire.

Voyez-vous, Monsieur Mouhanna, je suis tout simplement partisan de la liberté d'expression et de la diversité des opinions. Je vous suggère de méditer cela pour la suite de cette législature; si vous parvenez à comprendre cela, vous aurez fait un grand pas en avant dans ce qu'on peut appeler le «jeu démocratique». C'est tout ce qu'on vous demande; c'est tout ce que je vous demande. Je vous remercie.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Ce que M. le maire considère comme honneux de ma part, c'est le simple fait que j'ai cité ses propres déclarations à la *Tribune de Genève*. De ce fait, je m'étonne de la manière dont M. Muller a pris ce que je viens de dire. Pourtant, je n'ai fait que le citer: il a dit qu'il était là comme l'élu de l'électorat libéral, et, dans une plus large mesure, des partis de l'Entente et qu'il représentait 45% de l'électorat. C'est exactement ce qu'il a dit. Moi, je respecte tout le monde et particulièrement ceux que les milieux que vous représentez, Monsieur Muller, méprisent au plus haut point. Vous méprisez la majorité de la population, vous méprisez l'intelligence des gens et nous allons le démontrer tout à l'heure, après l'acceptation de l'urgence.

Cela étant dit, il faut être cohérent, Monsieur Muller: puisque vous demandez le respect des minorités et que vous vous considérez comme représentant d'une minorité, je crois qu'il va falloir rallonger votre titre et vous appeler désormais «Monsieur le maire des beaux quartiers»!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne pensais pas, moi non plus, intervenir dans ce débat, mais il me paraît quand même nécessaire de préciser que les propos de M. Muller n'engageaient que lui, puisque... (*Acquiescements.*) Vous l'aviez compris. Je vous félicite de l'avoir fait si rapidement. Parfois, il n'est pas inutile de préciser certaines choses.

Il semble que tout le monde souhaite le débat démocratique, puisque c'est le mot récurrent dans les propos de tous ceux qui interviennent sur cette question; cependant, tout le monde focalise sur le terme «escroquerie». (*Rires.*) Mais oui! Vous riez, mais qu'est-ce qu'une escroquerie? Une escroquerie est le résultat d'un comportement astucieux, destiné à tromper. Est-ce que c'est astucieux de faire croire à la population qu'on va régler des problèmes en diminuant les impôts, c'est-à-dire en vidant les caisses de l'Etat, en forçant l'Etat à diminuer les prestations sociales? Est-ce que c'est astucieux d'agir de la sorte? Tout le monde s'accorde à reconnaître que c'est peut-être une simple tromperie; certains se demandent si c'est astucieux. Finalement, pour savoir quelle appellation il faut donner à cette initiative, le meilleur moyen est d'en débattre! Vous devriez tous vous retrouver pour voter l'urgence et, demain, nous saurons quelle qualification apporter à cette initiative qui, semble-t-il, pour la grande majorité, est en tout cas une tromperie. (*Vifs applaudissements.*)

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de voter l'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution N° 3 est acceptée à la majorité (opposition du Parti démocrate-chrétien et du Parti radical et une abstention).

La présidente. Malgré l'article 46 de notre règlement, il serait préférable que ce débat ait lieu demain lorsque les esprits se seront un peu rafraîchis. En effet, l'article 46 dit que «le proposant peut demander que sa motion soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours s'il y a urgence ou qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la séance suivante. Dans le premier cas, le texte de la motion doit être distribué immédiatement aux conseillers municipaux», mais on peut très bien débattre de l'urgence le soir même. Je vous propose donc de débattre de cette résolution demain. Monsieur Bonny, avez-vous quelque chose à dire?

M. Didier Bonny (DC). Oui, Madame la présidente. Vous avez dit que quelques-uns s'étaient opposés à l'urgence, mais, en fait, les «quelques-uns» représentent quand même deux partis, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien. Je n'aimerais pas que les minorités soient méprisées. (*Applaudissements.*)

5. Projet d'arrêté de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage des subventions de la Ville pour l'incitation à la réduction du temps de travail» (PA-466)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Exposé des motifs

L'incitation à la réduction du temps de travail ne doit pas avoir pour seules cibles les services publics, d'une part, l'économie privée, d'autre part; s'il est un secteur économique et social où de nouveaux modes d'organisation du travail et de répartition des temps d'emploi et de vie personnelle peuvent être développés, voire expérimentés, c'est bien le secteur associatif.

Les secteurs culturels (privé, public ou associatif) se prêtent également fort bien à l'introduction ou à l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation du travail et de répartition des temps d'emploi et de vie personnelle.

Or le secteur associatif, d'une part, les secteurs culturels, d'autre part, sont largement subventionnés par la Ville. Des mesures d'incitation à la réduction du temps de travail peuvent donc être envisagées dans ces secteurs, compte tenu du poids qu'y a la politique de subvention.

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncé, 4187.

Ces mesures d'incitation peuvent être envisagées soit comme étant positives (un accroissement des subventions en fonction de la réduction du temps de travail), soit comme étant négatives (une réduction des subventions en fonction de la non-réduction du temps de travail). Compte tenu des limites des ressources financières municipales en ces tristes temps de crise, il paraît périlleux de proposer des mesures d'incitation «positives»; restent donc les mesures «négatives».

Considérant la possibilité d'user des subventions de la Ville comme d'un moyen d'incitation à la réduction du temps de travail,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Dès le 1^{er} janvier 2000, toute subvention accordée par la Ville de Genève à tout groupement, association, service, fondation ou personne morale de quelque nature que ce soit, employant du personnel selon un temps de travail hebdomadaire de plus de trente-cinq heures à temps plein, sera réduite de 2,5% par heure de travail hebdomadaire en sus de la 35^e heure.

Art. 2. – Aucune subvention ne pourra être accordée à un demandeur employant du personnel pour un temps de travail hebdomadaire de plus de quarante heures à temps plein.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de prendre tous les renseignements nécessaires à la détermination des subventions prévues au budget de l'exercice 1998, en fonction des dispositions du présent arrêté.

La présidente. Je donne la parole à la personne qui veut bien développer cet objet déposé par M. Holenweg. C'est M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Les membres de ce Conseil qui ont siégé avant les dernières élections se souviennent certainement de notre estimé collègue Pascal Holenweg qui était particulièrement créatif et qui nous a laissé plusieurs testaments politiques intéressants. (*Brouhaha.*) Comme souvent dans ses propositions, M. Holenweg pose un problème réel sans nécessairement proposer la solution la plus adéquate ou la plus faisable.

Un certain nombre de formations représentées dans cette enceinte, dont la nôtre, sont clairement favorables à une nouvelle répartition du travail, cela en vue de créer des emplois. Nous l'avons proposé sous différentes formes, en particulier pour le personnel de la Ville de Genève.

L'intérêt du texte de M. Holenweg est de rappeler qu'il n'y a pas vraiment de raisons de ne pas appliquer au personnel indirectement payé par la Ville de Genève, c'est-à-dire à toutes les personnes salariées des institutions et associations subventionnées par la Ville, les mêmes règles que nous appliquons au personnel de la Ville de Genève. Ainsi, la Ville, en principe, ne travaille qu'avec des entreprises respectant les conventions collectives; c'est un choix politique: nous n'avons comme partenaires que des gens qui respectent certaines règles auxquelles nous souscrivons nous-mêmes. Dans cette optique, on pourrait envisager de discuter avec ces partenaires associatifs ou institutionnels de l'opportunité d'expérimenter la réduction du temps de travail de leur personnel, puisque le Conseil municipal l'a proposé pour le personnel de la Ville. M. Holenweg n'a donc pas tort de poser la question.

Il n'est pas sûr, j'en conviens, que la formulation de l'arrêté soit la meilleure réponse à cette question, mais, dans la mesure où la question est justifiée, nous proposons son renvoi à la commission des finances qui, éventuellement, pourra trouver une solution plus adéquate.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, permettez-nous de faire montre d'une certaine perplexité à la lecture de ce projet d'arrêté et de ne pas apprécier la créativité de l'auteur de ce projet.

Dans notre naïveté, nous pensions qu'une diminution de l'horaire de travail, à laquelle nous souscrivons totalement d'ailleurs, avait pour conséquence la possibilité d'offrir de nouveaux postes de travail. Or, à aucun moment, ce projet n'évoque cette possibilité. Si nous sommes, comme je viens de vous le dire, pour la réduction du temps de travail, nous pensons que celui-ci doit être négocié au cas par cas. Il semble que l'auteur de ce projet n'ait aucune notion du travail effectué au sein des associations, notamment celles à but social. Actuellement, la conjoncture engendre une augmentation du travail social; les assistants sociaux font des heures supplémentaires. De plus, les subventions municipales ont fortement diminué ces dernières années. Voilà la situation réelle. Ce projet d'arrêté constitue pour nous un chantage aux subventions que nous ne pouvons admettre.

C'est pourquoi le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) vous invite à le refuser.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela ne sert à rien de s'attarder sur l'explication des considérants, parce que, comme l'a dit tout à l'heure M. Pierre Losio, nous ne sommes pas en commission.

Je signalerai simplement qu'il y a actuellement en commission des finances une motion de M. Sormanni demandant 32 heures de travail par semaine avec réduction de salaire. De ce fait, je me demande s'il faut envoyer ce projet d'arrêté en commission des finances, parce que cela fait bientôt une année qu'on travaille sur cet objet et on n'est pas près d'aboutir.

Je laisse donc l'ensemble de ce parlement prendre ses responsabilités, mais, même si on votait une proposition de renvoi de ce projet d'arrêté à la commission des finances, elle serait jointe à la motion de M. Sormanni et cela ferait un bon paquet!

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je tiens à relever que le projet d'arrêté N° 466, la motion N° 399 et le projet d'arrêté N° 475 abordent des sujets relevant de la même problématique, que certains appellent «partage du travail» et d'autres «réduction du temps de travail». Par conséquent, je crois qu'il est utile que tous ces objets soient regroupés et envoyés à la commission des finances pour que nous puissions confronter les différents points de vue.

Cependant, notre groupe considère que certains axiomes contenus dans le texte du projet d'arrêté N° 466 sont erronés. Nous pensons en effet qu'il est possible de réduire le temps de travail sans baisser les salaires et que cela peut créer des emplois supplémentaires. Les gains de productivité, les richesses produites par les travailleurs suffisent à financer cette réduction de temps de travail et même à améliorer les acquis sociaux et les prestations sociales. Nous aurons l'occasion d'en débattre.

C'est la raison pour laquelle je propose de regrouper les trois objets et d'accepter leur renvoi à la commission des finances. Il s'agit de la motion N° 399 et des deux projets d'arrêtés N°s 466 et 475.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le groupe démocrate-chrétien rejoint le Parti du travail – ce n'est pas le PDC qui le dit mais M. Holenweg lui-même – en

affirmant que ces mesures d'incitation à la réduction du temps de travail sont négatives. Or ce n'est pas avec du négatif que l'on construit.

Pour nous, ces mesures s'avèrent complètement irréalistes et déplacées. Le PDC a inscrit dans son programme la réduction du temps de travail, le partage du temps de travail et il entend bien y parvenir, mais pas de la façon proposée par l'auteur de cet arrêté. Avec ce projet d'arrêté, nous sommes dans le domaine de la provocation et du jeu politique, mais complètement en dehors de la réalité des institutions auxquelles il s'adresse. L'auteur évoque les milieux culturels subventionnés. Or le milieu associatif ne se limite pas à la culture; il touche, vous le savez, de nombreux domaines dont le social, la santé, l'éducation, l'intégration professionnelle, le sport et bien d'autres. Autant de secteurs où les responsables, les employés, les bénévoles ne calculent pas leurs heures, car ils font partie de ces personnes qui s'engagent et qui ont encore un idéal dépassant leur fiche de paie. Alors, on pourra certainement les fonctionnariser, mais l'auteur de cet arrêté connaît-il la réalité des institutions visées par son projet? Sait-il que l'un des problèmes récurrents réside dans la fermeture des centres sociaux ou d'éducation en fin de semaine, par exemple? La vie n'est pas un théâtre. Elle est faite de gens qui souffrent, qui sont pris en charge par des institutions, de responsables qui doivent veiller à maintenir leurs centres ouverts sept jours sur sept, en tenant compte du souhait des employés de profiter du week-end. Vouloir passer du régime actuel des quarante à quarante-cinq heures aux trente-cinq heures entraînera *de facto* des besoins en personnel accrus, une augmentation des charges sociales et des subventions.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on vous a annoncé l'embellie des finances de la Ville, mais celles-ci, je vous le rappelle, demeurent dans les chiffres rouges. La proposition qui nous est faite est «négative» – selon les termes de son auteur – irréaliste, compte tenu des contraintes imposées aux institutions, et déplacée, car, se voulant coercitive, elle pénalise les institutions et n'applique pas les principes établis. Le succès de la réduction du travail, on le sait déjà, réside bien dans le libre choix des entreprises ou des institutions d'en appliquer le principe, compte tenu de leurs propres contraintes. Si l'on veut expérimenter le régime des trente-cinq heures, faisons-le dans les secteurs les mieux structurés et qui le demandent, mais ne l'imposons pas aux institutions subventionnées. Cela est au-dessus de nos moyens. C'est la raison pour laquelle le PDC vous invite à rejeter ce projet d'arrêté.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). La réduction du temps de travail a déjà bien fait couler de l'encre et a déjà provoqué bien des débats; c'est quelque chose qui est dans l'air du temps, mais, dès qu'on veut faire des propositions, il n'y a plus personne. Tout le monde est d'accord sur le principe, mais lorsqu'on veut passer à la

réalisation, plus personne ne se fait entendre. Il y a toutes sortes de barrières et de freins et tout devient irréalisable.

Personnellement, j'applaudis des deux mains ce que j'appellerai les «motions Holenweg». Je ne sais pas si elles sont toutes réalisables, mais, en tout cas, elles semblent radicales pour réduire le temps de travail... (*Protestations.*) Il y a radical et radical! Bref, les mesures de réduction du temps de travail proposées par les «motions Holenweg» semblent assez drastiques, mais sont-elles réalisables? Je n'en sais rien. Toujours est-il que cela vaut la peine d'en discuter et c'est pour cela que les Verts sont d'accord de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances.

A ce propos, j'irai dans le sens de M. Mouhanna qui a cité d'autres motions et projets d'arrêtés traitant du même objet. Si on pouvait en faire une sorte de melting-pot et renvoyer le tout en commission des finances, ce serait l'idéal.

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Je serai trivial comme d'habitude. En tant que nouveau conseiller de cette législature, j'apprécie... (*protestations*) très modérément cet acharnement ridicule et je m'étonne que le parti de M. Holenweg n'ait pas eu le courage de retirer certaines de ses motions.

Je m'opposerai en bloc à ces motions, parce que je trouve qu'on perd du temps; elles sont en dehors de la réalité et surtout elles discréditent la majorité des représentants de ce Conseil. La diminution du temps de travail est un sujet très important. Elle ne se fera pas de cette manière-là. Elle se fera d'une manière concertée et sectorielle.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, c'est un plaisir d'entendre le représentant de l'Alliance de gauche – je ne sais plus de quelle tendance vous êtes, mais je crois qu'on vous appelle Alliance de gauche; c'est suffisamment clair. Je découvre avec surprise, et peut-être avec quelques idées derrière la tête, la position des Verts selon qui, lorsqu'une motion est excessive, elle vous plaît; eh bien, j'attends d'ores et déjà votre soutien à la prochaine motion libérale que vous pourriez, par hasard, considérer comme excessive!

Plusieurs personnes se sont exprimées sur ce sujet. M. Kanaan reprend cette motion à son compte; j'espère pour lui qu'il ne va pas faire de même avec les suivantes, mais nous verrons bien. Nous approuvons l'appréciation de la situation du Parti démocrate-chrétien qui a parfaitement exprimé ce que nous pouvons également ressentir. Je crois qu'il est important de ne pas se contenter de dire que certains éléments nous séduisent dans une motion ou dans un arrêté. Je vous rappelle

qu'il s'agit d'un projet d'arrêté; c'est assez puissant. Lorsqu'un projet d'arrêté est aussi excessif et en dehors des réalités, il n'est pas question de le renvoyer en commission pour analyse, parce que cela signifierait en quelque sorte qu'il remporte l'assentiment d'une majorité de ce Conseil.

Le Parti libéral rejoint donc un certain nombre de partis qui demandent de rejeter cette proposition excessive qui va à l'encontre du but recherché.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est refusée par 29 non contre 23 oui (2 abstentions).

6. Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Jean-Pascal Perler, René Rieder, M^{mes} Nicole Bobillier et Marie Vanek: «Procédure de désignation des délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS» (PA-467)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de six de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Article 131 (Ajout, sous la lettre A, d'un chiffre 5):

«5. Tous les deux ans, au cours de la première séance ordinaire du mois de septembre, élection d'un représentant du Conseil municipal domicilié sur le territoire de la Ville de Genève auprès de chaque commission consulta-

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncé, 4188.

tive des centres d'action sociale et de santé (Ville de Genève). Chaque parti politique représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève a au moins un représentant auprès des commissions consultatives des centres d'action sociale et de santé (Ville de Genève), pour autant que le nombre des partis politiques représentés au Conseil municipal n'excède pas le nombre de commissions consultatives des centres d'action sociale et de santé (Ville de Genève).»

Règlement relatif à l'organisation des commissions consultatives des centres d'action sociale et de santé du 23 décembre 1997 (art. 3, al. 2).

Loi sur l'aide à domicile (K 12) du 16 février 1992, révisée le 31 janvier 1997 (K 1 05-Art. 7B3).

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ceux qui étaient ici lors de la précédente législature se souviennent peut-être avoir désigné nos représentants dans les commissions consultatives des centres d'action sociale et de santé, il y a environ une année. Ce sont de nouvelles structures qui ont été mises en place au niveau des cantons. En Ville de Genève, il y a déjà huit centres et il y en aura bientôt un neuvième. Puisque notre règlement ne le prévoyait pas, c'est de façon «informelle» que nous avons désigné nos représentants.

Il s'agit maintenant d'adapter le règlement du Conseil municipal à la situation réelle, d'où ce projet d'arrêté qui vous est proposé ce soir, comme vous pouvez le constater, par un membre de chaque parti de la commission sociale précédente. Nous vous demandons simplement de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du règlement pour étude.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je suis évidemment tout à fait d'accord de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du règlement, mais j'aimerais que le projet d'arrêté fasse état d'une certaine proximité entre le domicile des délégués élus et le CASS. En effet, je pense que les conseillers municipaux habitant dans le quartier sont plus à même de pouvoir faire partie d'un CASS local. Cette précision manque.

Par ailleurs, dans notre ordre du jour, il y a une motion – la motion N° 16 – qui demande de revoir l'ensemble des élections pour les commissions extraparlimentaires au suffrage proportionnel. Je ne sais pas si on entrera en matière sur ce sujet au mois d'octobre ou novembre, mais il faudrait en tenir compte lors de la discussion en commission du règlement, parce que, politiquement, il est correct d'entrer en matière sur cette motion N° 16. Je le dis par avance.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Cette modification du règlement, concernant les délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS, est tout à fait adéquate. Néanmoins, nous constatons qu'actuellement presque tous les groupes siégeant au Conseil municipal y sont représentés, sauf le groupe ADG/TP.

Ce projet d'arrêté tend à corriger ce fait, mais nous souhaiterions que cette modification intervienne rapidement et non en septembre de l'an 2000.

Nous vous demandons donc de renvoyer ce projet en commission du règlement et de la charger d'étudier dans quelle mesure cette modification pourrait être rapidement mise en place.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la proposition d'arrêté est tout à fait compatible avec les compétences de la commission consultative, telles qu'elles sont définies dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 1998. Cet arrêté précise que la commission a pour champ de compétence premier, je cite: «de s'assurer de la bonne adéquation entre les besoins de la population du quartier et l'ensemble des prestations du CASS».

Comme vous le savez, la Ville compte huit CASS sur son territoire sur vingt-deux dans l'ensemble du canton et il y a à peu près, Liliane Johner, huit partis politiques au Conseil municipal. Il paraît relativement simple de répondre à l'arrêté. Ce qui importe, c'est que chaque parti veille à nommer son représentant dans le CASS de son quartier, comme on vient de le dire.

J'aimerais quand même rappeler que cette commission se réunit quatre fois par an et que ses membres ne reçoivent pas de jetons de présence. Je les remercie de leur engagement.

Je ne vois donc pas d'inconvénient à ce que l'on renvoie ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à l'unanimité.

7. Motion de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail» (M-399)¹.*PROJET DE MOTION**Exposé des motifs*

La situation de l'emploi à Genève reste marquée par l'un des taux de chômage les plus élevés de Suisse. Conjoncturellement, plusieurs secteurs économiques, producteurs de biens ou de services utiles à l'ensemble de la population restent sinistrés, ou à tout le moins menacés (tel est le cas notamment du commerce de détail).

Certes, tout ralentissement de l'activité économique ne peut être présenté *a priori* comme une catastrophe, puisqu'il est quelques activités économiques dont nous ne pouvons que souhaiter le ralentissement, voire la disparition pure et simple. Même dans ces cas-là, cependant, se pose le problème de l'emploi, c'est-à-dire de la concrétisation du droit fondamental de toute personne à constituer l'essentiel de son revenu par un salaire rétribuant le temps passé à travailler (si possible utilement).

Or le volume global de travail salarié nécessaire et disponible a tendance à diminuer, au fur et à mesure que le progrès (ou à tout le moins l'évolution) technologique permet l'accroissement de la productivité du travail individuel. En clair: il faut de moins en moins de personnes employées et salariées pour produire un volume constant de biens et de services, et il en faut même de moins en moins pour produire de plus en plus de biens et de services. Dans ces conditions, le partage du travail salarié nécessaire et disponible est à la fois une nécessité sociale et une possibilité économique. Par partage du travail, nous entendons la répartition de la masse de travail entre le plus grand nombre possible de travailleurs, ce qui implique à la fois la réduction du temps de travail salarié moyen et la création d'emplois salariés nouveaux.

Socialement nécessaire, le partage du travail l'est dans la mesure où l'on souhaite éviter que deux sociétés antagonistes se fassent face comme aux premiers temps de la Révolution industrielle et du capitalisme: la société des riches et la société des pauvres. Economiquement possible du fait même de l'augmentation de la productivité, le partage du travail est en outre légitime en tant qu'il s'inscrit dans un mouvement séculaire de libération du temps.

Tout ce qui peut aider à ce partage est donc également socialement utile, économiquement possible et politiquement légitime. Or la réduction du temps de

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4188.

travail est le premier moyen et la condition nécessaire du partage du travail. Il importe donc d'utiliser de tous les instruments dont nous disposons pour la favoriser et l'encourager.

Reste que l'atteinte de cet objectif n'est pas chose aisée, et que de multiples obstacles sont à franchir, en particulier dans le secteur privé et plus particulièrement encore pour les petites et moyennes entreprises, dont la précarité financière est souvent le premier argument opposé aux propositions de réduction du temps de travail de leurs employés. En réalité, le mouvement de réduction du temps de travail semble s'être complètement arrêté, voire inversé, dans ce secteur, alors qu'il se poursuit dans le secteur public – d'où une inégalité croissante des conditions de travail et de salaire des travailleurs de l'un et l'autre secteur.

Il est évident qu'un contexte économique défavorable n'est pas seul à expliquer les réticences (pour user d'un euphémisme) patronales à la réduction du temps de travail et au partage de l'emploi, et que moult *a priori* idéologiques et politiques y jouent un rôle déterminant. Mais quoi qu'il en soit de ces *a priori*, des mesures d'incitation, notamment fiscales, peuvent être prises pour faciliter le passage d'un mode obsolète d'organisation du travail à des modes plus conformes aux nécessités du moment, et aux droits fondamentaux des travailleurs.

Toute collectivité publique, à quelque niveau institutionnel qu'elle se situe, dispose d'instruments pour faciliter le partage du travail. La commune n'est certes pas dotée de capacité législative, mais elle n'est pas pour autant dépourvue de moyens d'action. Elle peut en particulier user de sa capacité de lever l'impôt et de percevoir des taxes, et d'en user de manière incitative pour encourager l'embauche et la réduction du temps de travail.

Une taxe s'offre à pareil usage: la taxe professionnelle. La modification de sa définition serait d'ailleurs d'autant plus utile que celle-ci est porteuse d'effets pervers, dans la mesure où elle se base notamment sur le nombre d'employés dans les entreprises taxées, ce qui tend à alourdir la taxe lorsque l'on crée ou maintient des postes de travail.

Considérant:

- la situation dans le domaine de l'emploi à Genève;
- la nécessité d'offrir aux entreprises toutes les opportunités de développer des modalités de partage du travail et de réduction du temps de travail, dans le respect des droits des travailleurs;
- la légitimité de la revendication de réduction du temps de travail, et le mouvement historique continu de cette réduction;
- les difficultés de concrétiser cette revendication dans le secteur privé en général, et les secteurs économiquement fragiles en particulier;

- les effets pervers du mode actuel de définition de la taxe professionnelle communale;
- les possibilités néanmoins offertes par la loi à la municipalité d'accorder des remises partielles ou totales de taxe à certains contribuables en fonction de circonstances indépendantes de leur volonté, et les interprétations possibles de cette possibilité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre toute mesure, de faire toute proposition et d'entreprendre toute démarche utile, notamment auprès des autorités cantonales, afin que puissent être partiellement ou totalement exemptées de la taxe professionnelle les entreprises introduisant ou ayant introduit des durées de travail hebdomadaires égales ou inférieures à trente-cinq heures par semaine, après accord entre les partenaires sociaux;
- de prendre toute mesure, de faire toute proposition et d'entreprendre toute démarche utile, notamment auprès des autorités cantonales, afin que des dégrèvements de la taxe professionnelle communale puissent être accordés aux entreprises signataires d'une convention collective de travail et ayant créé des emplois stables durant l'année d'assujettissement, dégrèvement fixé à 1% du montant de la taxe par emploi stable à plein temps (ou à une fraction de ce pourcentage correspondant au temps d'emploi pour les emplois à temps partiel), et plafonné à 75% du montant de la taxe.

La présidente. Je donne la parole à M. Kanaan qui se substitue à M. Holenweg.

M. Sami Kanaan (S). Je n'ai pas cette prétention, Madame la présidente! Je n'y tiens pas, d'ailleurs. Il est vrai que cette motion relève du même sujet que le projet d'arrêté N° 466 dont nous discutons tout à l'heure. J'aimerais revenir sur certaines remarques qui ont été faites, car le thème est identique et j'aimerais appuyer ce qu'a dit mon collègue Perler.

Les propositions de M. Holenweg apportent peut-être une mauvaise réponse à de bonnes questions. J'entends rarement ceux qui passent leur temps à décrire ce genre de proposition en faire eux-mêmes. Le partage du temps de travail ne peut pas être quelque chose de simple à mettre en œuvre. Par définition, c'est répartir un gâteau différemment et, comme toujours, les gâteaux, surtout quand il s'agit de revenus, ce n'est jamais simple à partager et il faut trouver les financements pour réaliser ce partage. Actuellement, en commission des finances, nous essayons de trouver des solutions pour le personnel de la Ville de Genève et il est

évident que toute solution, quelle qu'elle soit, doit être négociée avec les parties concernées; il ne faut pas venir nous faire la leçon, à nous, socialistes, sur ce principe-là.

Cela dit, M. Holenweg a au moins eu le mérite de remettre le sujet à l'ordre du jour. C'est vrai qu'il y a une certaine provocation dans cette motion, mais peut-être qu'elle est justifiée, vu que, depuis huit ou dix ans, plusieurs propositions se sont succédé dans ce Conseil, de différentes compositions politiques d'ailleurs, et que nous n'avons jamais réussi, pour l'instant, à réaliser quelque chose à ce sujet; il est évidemment facile de dire que nous sommes d'accord sur le principe mais pas sur la méthode.

Effectivement, supprimer la taxe professionnelle n'est peut-être pas le meilleur moyen pour inciter les entreprises à créer des emplois. En ce qui concerne la fiscalité en général, je crois que la taxe professionnelle n'a pas beaucoup d'influence sur le comportement des entreprises. Il y a peut-être de quoi s'inspirer en France, mais il se trouve que la législation fiscale est cantonale et fédérale, mais pas municipale.

Cependant, pour les mêmes raisons que nous avons évoquées au sujet du projet d'arrêté N° 466, nous souhaitons que cette motion soit renvoyée en commission des finances pour voir s'il existe de meilleures solutions. Evidemment, nous nous réjouissons d'entendre à cette occasion ceux qui se targuent d'être pour le principe du partage du travail mais qui réclament de meilleures idées pour le mettre en pratique!

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). En prolongement de l'intervention de mon collègue Jean-Charles Lathion, je dirai que le Parti démocrate-chrétien, étant favorable à une discussion sur des solutions permettant à la fois de diminuer le temps de travail et d'offrir de nouveaux postes, considère que cette proposition, comme celle qui sera traitée ultérieurement, permet une entrée en matière. En fait, nous n'innovons pas et les proposant le savent évidemment.

M. Holenweg, qui est souvent apparu comme un précurseur, sait sans doute très bien qu'actuellement il y a au moins trois magistrats cantonaux qui travaillent à cette question, à savoir la responsable du Département des finances – certes, c'est le même parti – mais aussi le responsable du Département de l'action sociale et, enfin, le responsable du Département de l'économie. Dans ce dernier département – vous l'avez sans doute lu – a été créé un groupe d'évaluation des possibilités d'incitation des entrepreneurs à partager le travail et à réduire le temps de travail. Ce n'est pas une démarche qui entraîne une obligation, mais une

réflexion. Et, dans le groupe de travail en question, il y a un professeur d'université et des responsables de très grandes entreprises multinationales qui se sont déjà penchés sur cette question, qui savent très bien de quoi ils parlent, puisqu'ils ont une expérience en la matière, que ce soit en Suisse ou à l'étranger. C'est une démarche qui nous plaît beaucoup.

Il faut que les entreprises ainsi que les salariés puissent trouver leur compte dans le partage du travail. Ainsi, il faut pouvoir leur fournir quelques éléments incitatifs. Il nous plaît donc d'entrer en matière sur cette proposition, car, à notre sens, compte tenu des travaux auxquels j'ai fait allusion et qui sont quand même soutenus par d'autres instances, en l'occurrence le Canton, la Ville de Genève pourrait contribuer à inciter les entreprises à mieux répartir le travail par le biais de son instrument fiscal qui, certes, dépend d'une loi mais qui peut quand même être modulé à l'échelon de la commune

A ce titre-là, nous aimerions bien que tous ceux qui sont favorables à une telle recherche, ou qui, du moins, approuvent la démarche, se joignent à nous pour renvoyer cette proposition à la commission des finances.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Madame la présidente, je voudrais rassurer mon collègue M. Kanaan. Le projet d'arrêté N° 466 nous donnait des petits bouts, mais, par contre, nous approuvons entièrement le renvoi en commission de la motion N° 399 et du projet d'arrêté N° 475, dont nous débattons plus tard, pour avoir une base de discussion.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts se réjouissent évidemment qu'une majorité du Conseil municipal renvoie cette motion à la commission des finances et que la plupart des conseillers municipaux soient prêts à rediscuter du manque à gagner de la Ville de Genève causé par la taxe professionnelle. Il faut de plus progresser dans le débat sur la diminution du temps de travail; c'est donc à la commission des finances que le travail pourra se faire.

M. Daniel Sormanni (S). Je dois dire que l'idée d'inciter les entreprises à diminuer le temps de travail, comme pétition de principe, est une bonne idée, mais il faut aussi l'associer à un véhicule qui puisse être praticable, aussi bien sur le plan politique que sur le plan juridique.

Or force est de constater que, sur le plan juridique, cela n'est pas possible, ne serait-ce que par rapport à l'égalité de traitement. Vous ne pourriez pas favoriser telle ou telle entreprise en fonction de sa politique, en l'occurrence, sa politique

de gestion du temps de travail par rapport à une autre, dans un même secteur économique, car vous créeriez une inégalité de traitement qui ne serait pas acceptable.

D'abord, de toute manière, cette proposition impliquerait une modification de la loi cantonale. Vous me direz que toute loi cantonale est facilement modifiable, et je vous le concède volontiers, mais j'aimerais tout de même vous rendre attentifs au fait que la taxe professionnelle rapporte à la Ville de Genève bon an mal an 60 à 70 millions de francs. Si on rouvre la boîte de Pandore de la taxe professionnelle, dont la constitutionnalité est périodiquement remise en cause par tout un chacun dans des revues économiques et juridiques suisses, le principe de la taxe professionnelle de Genève, qui est tout de même unique en Suisse, risque d'être remis en cause et nous verrions alors disparaître 70 millions de recettes chaque année. Si cette taxe disparaît, je vous laisse le loisir de régler le problème budgétaire et je vous rappelle aussi que, suite à l'harmonisation fiscale fédérale, qui est en train de se mettre en place, la taxe professionnelle est à nouveau attaquée sur le plan juridique par rapport à cette problématique. Il semble qu'elle ne puisse pas être supprimée, mais, en matière de politique, on ne sait jamais.

A mon avis, il ne serait pas opportun d'ouvrir cette boîte de Pandore, à savoir de changer la loi cantonale, car, pour mettre en vigueur le principe posé par cette motion, le Conseil municipal devra demander aux députés de changer la loi cantonale! Je vous laisse ensuite la joie de voir quel débat il lancera sur la taxe professionnelle communale qui, soit dit en passant, n'est pas si inique qu'on veut bien le dire. Je crois qu'elle représente quand même une certaine justification économique et que sa problématique de l'emploi et des locaux n'est qu'une part très négligeable de la taxe qui est effectivement facturée aux entreprises. Elle ne pénalise donc pas l'emploi. Ce n'est pas ainsi qu'on réduira le temps de travail, ni dans l'administration ni dans les entreprises privées.

M. Pierre Muller, maire. Je m'étais inscrit pour donner un certain nombre d'arguments, mais je crois que M. le conseiller municipal Daniel Sormanni vient de décrire assez clairement les dangers que comporte cette motion. J'ajouterai simplement qu'il y a bien sûr une menace sur la taxe professionnelle – elle est d'ailleurs récurrente. Si d'aventure, comme l'a dit M. Sormanni, elle devait disparaître, nous serions marrés en ce qui concerne le rétablissement des finances et il faudrait probablement couper dans notre budget un montant à concurrence de ce que rapporte cette taxe professionnelle.

Maintenant, je suis tout à fait ravi de savoir qu'une majorité de ce Conseil municipal va renvoyer cette motion à la commission des finances, parce que cela nous permettra de donner des explications et de «tordre le cou» à cette envie de faire disparaître la taxe professionnelle communale. Quoi qu'il en soit, il a été dit

tout à l'heure que cela pouvait inciter des entreprises à fausser la concurrence et je crois que c'est notre devoir, à nous, autorité politique, Conseil municipal, Conseil administratif, de réagir contre ces dérives. Nous devons essayer de mettre tout le monde sur un même pied d'égalité. Voilà, en résumé, ce que je voulais dire.

Ce renvoi à la commission des finances me paraît tout à fait opportun et nous aurons l'occasion d'en discuter au sein même de cette commission.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (opposition du groupe libéral et du groupe radical et 2 abstentions).

8. Motion de M. Pascal Holenweg: «Réunion annuelle du Conseil général» (M-400)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Constitution genevoise, dont l'article premier proclame que «la souveraineté réside dans le peuple» et que «tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité», et qui précise ensuite que «le peuple se compose de l'ensemble des citoyens», reprend, pour désigner le «corps électoral» (c'est-à-dire le peuple) souverain, l'ancienne dénomination de «Conseil général».

S'exprimant ainsi, le texte fondamental de la République donne une consistance politique à ce qui aurait pu n'être qu'une référence symbolique; cette consistance politique est celle d'une institution: dès lors que la Constitution nomme le Conseil général, le définit comme l'acteur collectif du corps électoral et précise ses compétences, elle l'institue en effet comme un organe politique, au même titre que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, les Conseils administratifs et les Conseils municipaux – organes dont la Constitution précise d'ailleurs qu'ils sont élus par le Conseil général.

Il y a donc à Genève une institution politique fondatrice de la République elle-même, et détentrice de la souveraineté populaire, mais qui ne se réunit jamais, n'a aucune consistance matérielle et dont fort peu de citoyens soupçonnent même l'existence. Pour paraphraser Siéyès: «Qu'est-ce que le Conseil général? Tout... Qu'en fait la pratique politique institutionnelle actuelle? Rien... Que proposons-nous d'en faire? Quelque chose...»

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4188.

Certes, la Constitution précise (art. 46) que le Conseil général «ne délibère pas», mais il s'agit là du Conseil général du canton, et l'on peut aisément supposer que, si ce Conseil général ne délibère pas, c'est qu'il serait concrètement assez téméraire de tenter de faire «délibérer» plusieurs dizaines de milliers de Genevois – quand on a déjà grand-peine à en faire délibérer efficacement quatre-vingts ou cent. D'autre part, le fait qu'une institution ne soit pas délibérative n'exclut nullement que cette institution ait forme réelle, c'est-à-dire réunisse celles et ceux qui la constituent. De ce point de vue, le Conseil général peut être réuni sans pour autant être une *Landsgemeinde* genevoise.

Il nous semble donc possible de (re)donner à l'institution politique du Conseil général une réalité «physique», mais au niveau municipal, et de manifester ainsi une démocratie plus concrète que le seul acte d'envoyer par la poste un bulletin de vote. Nous proposons ainsi une réunion annuelle du Conseil général de la Ville de Genève, élargi aux habitants non citoyens de la ville. Nous entendons, par cette assemblée de toutes celles et de tous ceux au nom, et parfois à la place, de qui nous délibérons et décidons tout au long de l'année, remédier d'une part à l'absence de visibilité de la démocratie et, d'autre part, à la déperdition du lien politique de la Ville à ses citoyens et à ses habitants.

Nous ne nous résignons ni à ce que nos conseils soient élus par un quart ou un tiers à peine du corps électoral (et donc du Conseil général...), ni à la transformation progressive du débat démocratique en interlude télévisé entre deux «pavés» de publicité. En invitant, une fois l'an, citoyens et habitants de Genève à transmettre leurs propositions et leurs doléances directement aux autorités municipales, sous forme de pétitions voire de «motions populaires», nous espérons donner corps à la démocratie locale. Il nous semble en tout cas que l'exercice vaut la peine d'être tenté et, s'il s'avère qu'il répond à un besoin, d'être institué ensuite régulièrement.

Nos plus récents débats ont pu enfin donner à l'hypothèse d'une «revitalisation» du Conseil général quelque consistance, puisque, face à tel ou tel projet précis (l'aménagement de la place Neuve, par exemple), il nous a été affirmé que le Conseil municipal n'avait pas le droit (au sens de la légitimité) d'émettre un vote négatif, mais l'obligation d'accepter ou de ne pas combattre le projet en question, pour la seule raison que seul le peuple a qualité pour se prononcer à son sujet.

Il nous faut bien entendre cet argument de l'appel au peuple, et cette invitation à laisser notre Conseil accepter quelque projet que ce soit pour qu'un référendum puisse être lancé contre lui, et il faut bien l'entendre pour ce qu'il est: l'invitation à en référer le plus systématiquement possible au Conseil général.

On a mis ainsi, sinon en cause, du moins en doute la légitimité d'une décision négative du Conseil municipal, face au Conseil général. Or, si notre parlement ne

dispose pas de la légitimité de refuser un projet, il ne dispose pas non plus de la légitimité de l'accepter, puisque dans les deux cas la décision est strictement de même poids et que dans les deux cas le recours au peuple est possible, par le référendum ou par l'initiative. Nous ne sommes la dernière instance du débat politique dans aucune hypothèse, et le Conseil général peut décider finalement dans les deux, pour peu que son avis soit sollicité. Reste à en tirer les conclusions politiques.

La belle humilité calviniste dont il a été fait montre lors du débat sur l'aménagement de la place Neuve doit donc nous conduire à revitaliser le Conseil général, au nom précisément de cet «appel au peuple» qui a alors si fréquemment résonné dans cette enceinte.

Considérant:

- l'institution par la Constitution genevoise du Conseil général comme la réunion du peuple souverain et la formation du corps électoral;
- la nécessité de revitaliser l'exercice politique de la démocratie locale, et de rendre visible et concret le principe constitutionnel de la souveraineté populaire;
- la possibilité d'associer les habitantes et habitants non citoyens à une manifestation concrète de la démocratie;
- la récurrence de l'invitation à en «appeler au peuple» lors de l'examen de projets précis par le Conseil municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de convoquer une fois l'an le Conseil général de la Ville, soit l'ensemble des citoyennes et citoyens de la ville de Genève, et de le réunir en un lieu symbolique à la fois de l'histoire de Genève et de la souveraineté du peuple; tous les habitants de la ville seront invités à assister à cette assemblée plénière annuelle du Conseil général;
- d'offrir toutes facilités nécessaires à ce que cette réunion annuelle du Conseil général de la Ville soit précédée par des réunions la préparant, organisées dans les maisons de quartier de la ville, et auxquelles toutes les habitantes et tous les habitants des différents quartiers de la ville seraient conviés;
- de soumettre à cette assemblée plénière annuelle du Conseil général toutes pétitions, requêtes et doléances qui n'auraient pas été traitées dans l'année par les commissions et instances municipales auxquelles elles auraient été présentées;
- de donner aux participants de cette assemblée plénière annuelle du Conseil général la possibilité d'adresser au Conseil municipal et au Conseil administratif des motions et résolutions populaires, lesquelles devront être traitées dans l'année comme si elles émanaient du Conseil municipal lui-même;

- de présenter au Conseil municipal dans les meilleurs délais les propositions réglant les modalités (lieu, moyens, règlements) de convocation et de fonctionnement de l'assemblée plénière annuelle du Conseil général, et d'assemblées de quartier la préparant.

La présidente. Je donne la parole à la personne qui reprend cette motion. C'est M. Juon.

M. Roman Juon (S). Je suis chargé de m'occuper du troisième volet du testament politique de notre estimé Pascal Holenweg. Je vous rassure tout de suite: ce sera très bref. Nous n'allons pas insister sur ce sujet, bien qu'il soit très intéressant et que je m'intéresse particulièrement à tous ces problèmes de démocratie directe et notamment à l'idée de tenir une *Landsgemeinde* municipale sur la plaine de Plainpalais. On soumettra une nouvelle proposition simplifiée et surtout plus réalisable. Il ne faut pas non plus charger le Conseil administratif de trop de besognes d'organisation et de réflexion. Par conséquent, faites-en ce que vous voulez! (*Rires.*) Si certains veulent la reprendre, estimant que je suis dans le faux et que je ne représente pas vraiment la position de M. Holenweg, je leur laisse la parole.

La présidente. Voulez-vous retirer cette motion, Monsieur Juon?

M. Roman Juon. Mais on ne peut pas la retirer! On doit la mettre au vote, suivre la procédure habituelle.

La présidente. Madame Wavre-Ducret, vous demandez la parole?

Préconsultation

M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R). Le motionnaire veut lutter contre l'abstentionnisme et c'est très louable, mais je crois que cette motion ne prend pas du tout la bonne voie pour y arriver. Ce n'est tout simplement pas de la compétence de ce Conseil ni du Conseil administratif. Nous avons trop de motions de ce genre qui outrepassent complètement la compétence de ce Conseil et qui, par conséquent, nous encombrant. Je propose tout simplement de la rejeter.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (abstention des Verts et de quelques AdG).

9. Interpellation de M. Roman Juon: «L'objectif de l'Etat: doubler le nombre d'apprenti(e)s. Quel est l'objectif de la Ville?» (I-805)¹.

M. Roman Juon (S). J'aimerais poser une question au Conseil administratif *in corpore*, mais, malheureusement, cette interpellation arrive un peu tard par rapport aux autres années. En effet, l'engagement des apprentis se fait en début d'année scolaire, c'est-à-dire au mois de septembre. Néanmoins, il reste quand même des jeunes qui ne sont pas encore placés et d'autres qui sont à la recherche d'un poste d'apprentissage suite à des échecs scolaires.

Cela fait une trentaine d'années que je m'occupe du domaine de l'apprentissage, soit d'environ 300 à 400 apprentis; ce sujet me touche particulièrement, parce qu'il s'agit de jeunes qui ne sont pas toujours à leur avantage, car ces métiers appris en apprentissage ne sont pas toujours valorisants par rapport à ceux que peuvent exercer les étudiants universitaires formés dans le canton de Genève et ailleurs. Ces jeunes ont donc besoin d'être soutenus et encouragés, et il nous faut des places, car ils sont nombreux! C'est la meilleure garantie pour éviter que la jeunesse soit désœuvrée et, de ce fait, qu'elle «zone».

Je crois que certains d'entre vous et nos autorités en particulier sont de plus en plus sollicités. Moi-même, de par ma profession, j'ai souvent l'occasion de parler avec des gendarmes et des îlotiers et tous, régulièrement, me font part de leur inquiétude face à ce qui commence à se passer dans certains lieux du canton de Genève. On arrive de moins en moins à maîtriser cette situation par manque d'effectifs, bien sûr, mais surtout à cause de l'oisiveté croissante de jeunes qui n'ont pas été suffisamment encadrés. C'est en effet par la formation professionnelle et l'obtention d'un travail que l'on parvient déjà à prévenir certains malaises. C'est en tout cas un des aspects de cette situation qui s'aggrave dans le canton de Genève.

Mon interpellation s'adresse à M. Muller qui, je l'espère, pourra me répondre, puisqu'elle était déjà annoncée au mois de mai. J'aimerais savoir si, tout comme l'Etat, la Ville s'est fixé l'objectif de doubler le nombre de ses apprentis et j'aimerais que l'on soit informés plus régulièrement de ce qui se décide au sujet de

¹ «Mémorial 156^e année», Annoncée, 4188.

l'apprentissage. D'après ce que j'ai pu entendre autour de moi, je n'ai pas l'impression qu'il y ait une forte volonté d'engagement dans ce domaine. Monsieur le maire, vous m'aviez déjà expliqué, l'année dernière, que cela ne dépendait pas de vous mais des responsables, des directeurs et des chefs de services. Néanmoins, par votre persuasion, par votre volonté, dans certains cas, vous pouvez dire: «Maintenant, vous prenez des apprentis et vous vous débrouillez.» Si un poste n'est pas spécialement adapté pour bien former un apprenti, on peut toujours rendre ce dernier polyvalent en le déplaçant deux ans ici, deux ans là. Bref, il existe quand même divers systèmes d'apprentissage supervisés par des commissaires d'apprentissage qui pourraient répondre à ce besoin.

Je crois que, l'année dernière, vous parliez d'une cinquantaine de places d'apprentissage disponibles – je ne sais plus le chiffre exact – mais si aviez suivi l'exemple de l'Etat, vous auriez dû normalement doubler leur nombre et engager une centaine d'apprentis. Si toutes les communes et le secteur privé font un effort comme l'Etat, nous arriverons à une solution.

L'autre formule que je préconise, mais qui est peut-être plus délicate à réaliser, consisterait à inciter les diverses entreprises que nous mandations, celles qui ont des contrats réguliers avec nous, à engager des apprentis, que ce soit dans le commerce ou dans d'autres secteurs. Dans le cas d'une construction comme celle du nouveau musée d'ethnographie, qui va durer trois ou quatre ans, on peut très bien imaginer que les architectes ou le bureau de chantier engagent un apprenti pour cette période. Monsieur le maire, je n'émet pas d'accusations, puisque je manque d'informations; en outre, il se peut que votre réponse me satisfasse entièrement.

Enfin, comme le veut le règlement, je suis tout à fait d'accord d'ouvrir le débat sur l'interpellation à d'autres intervenants, puisque nous avons ici, entre autres, M. Lathion, qui est un grand spécialiste des problèmes d'apprentissage.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Juon, je suis navré, le microphone était réglé tellement faiblement qu'on avait de la peine, ici, au Conseil administratif, à comprendre tout ce que vous disiez. Quoiqu'il en soit, je crois que j'ai quand même saisi l'essentiel. Votre démarche est civique et je l'approuve totalement. Ce n'est pas la première fois que nous avons le plaisir de nous entretenir dans ce plénum de cette filière de formation que représente l'apprentissage. Je crois que c'est une chance unique au monde d'avoir cette filière d'apprentissage en Suisse et il faut absolument la conserver, voire la développer, parce qu'elle correspond véritablement à un besoin fondamental de formation pour les jeunes. Je suis donc entièrement d'accord avec vous.

Néanmoins, je persiste à dire que nous ne pouvons pas, en tant que «patrons» de la Ville de Genève, imposer des places d'apprentissage aux chefs de services, comme vous l'avez dit tout à l'heure, parce que ce sont finalement ces gens-là qui forment les apprentis. Pour ma part, j'en discute régulièrement avec le chef du personnel lorsqu'on arrive à la période du comptage des places d'apprentissage, c'est-à-dire au printemps. Je dis toujours à M. Santoni, le chef de l'Office du personnel, de faire un effort particulier et d'essayer de persuader les chefs de services d'engager des apprentis.

Le résultat n'est pas toujours à la hauteur de mes aspirations et nous n'avons pas réussi à doubler le nombre de places d'apprentissage. Néanmoins, comme vous le savez, nous offrons une grande diversité de formation en apprentissage, puisque nous avons notamment des horticulteurs, des employés de bureau et même un gardien d'animaux à la Ville de Genève.

Je crois que cette interpellation tombe à propos et que les résultats de nos discussions seront extrêmement utiles non seulement à l'Office du personnel, mais également à l'administration municipale pour qu'ils comprennent qu'il y a une volonté très nette de la part du Conseil municipal et du Conseil administratif de favoriser la création de places d'apprentissage. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Juon. Je considère que cette interpellation est close, mais sachez en tout cas que je suis à cent pour cent de votre avis et que je ferai tout mon possible, l'année prochaine, au mois de février, lorsque nous reparlerons de ce problème avec le chef du personnel, pour inciter les chefs de services à prendre des apprentis, car, encore une fois, je crois qu'il s'agit d'une démarche civique fort utile pour notre jeunesse.

M. Roman Juon (S). Je n'ai pas le règlement sous les yeux, mais je crois qu'il autorise un éventuel intervenant à s'exprimer. Personnellement, je suis tout à fait ouvert à cela; M. Lathion a justement levé la main tout à l'heure.

La présidente. Mais il faut que ce soit le Conseil municipal qui en décide. Est-ce que le Conseil municipal est d'accord d'ouvrir la discussion sur l'interpellation de M. Juon qui nous semblait close? Monsieur Muller.

M. Pierre Muller, maire. Moi, je souhaiterais qu'on donne la parole à M. Lathion, qui a une certaine expérience dans ce domaine, puisqu'il s'occupe justement de formation et d'orientation professionnelle. Je serais d'avis d'écouter ce que veut nous dire M. Lathion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion sur l'interpellation est acceptée à la majorité.

La présidente. Monsieur Lathion, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Madame la présidente; merci au Conseil municipal de me donner l'occasion de m'exprimer ici, d'abord pour relever la qualité de la formation dispensée dans les services de la Ville de Genève et la stabilité dans l'effectif des apprentis. Tout à l'heure, Monsieur le maire, vous avez relevé la nécessité d'une véritable volonté politique si nous voulons augmenter le nombre d'apprentis et sensibiliser les chefs de services à ce problème. Au niveau du Conseil d'Etat, les progrès ont été assez remarquables; celui-ci s'est en effet engagé dans sa politique du personnel de façon très volontaire et on a pu augmenter pratiquement de 65% le nombre des apprentis à l'Etat. Il est certain que, si l'ensemble du Conseil administratif pouvait marquer sa volonté de cette façon-là, nous pourrions également, l'année prochaine, augmenter le nombre d'apprentis, ce qui irait tout à fait dans le sens des efforts de la Confédération, qui a promulgué deux arrêtés, un premier arrêté fédéral pour promouvoir l'apprentissage de 1997 à 2000, suivi, maintenant, d'un deuxième arrêté portant sur les années 2000 à 2003 et précédant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. C'est bien qu'il y ait urgence en la demeure; il faut effectivement que les autorités, notamment les services de l'Etat comme ceux de la Ville, montrent l'exemple.

M^{me} Diana de la Rosa (S). J'aimerais apporter une précision et dire que le deuxième arrêté urgent de la Confédération comprend un axe sur l'égalité des sexes. Je voulais juste souligner que ce principe doit être pris en compte lors de l'engagement d'apprentis.

L'interpellation est close.

10. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers crédits d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'installation de places de jeux, soit 17 crédits terminés:

- a) sans demande de crédit complémentaire;**
- b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 1 271 077,50 francs, composé:**
 - d'une part, d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses,**
 - d'autre part, d'un montant de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-4).**

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de 17 crédits de construction concernant des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'aménagement de places de jeux, dont la responsabilité incombe au département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Conformément aux directives de la commission des finances, l'indexation est calculée suivant l'indice zurichois des prix de la construction, car les travaux concernés ont débuté avant le 1^{er} janvier 1991.

Les différents chapitres de cette proposition comprennent:

- a) le détail des opérations sans demande de crédit complémentaire, la dépense finale étant égale ou inférieure au crédit voté;
- b) le détail des opérations avec demande de crédit complémentaire pour couvrir les hausses, et/ou dépenses complémentaires.

A l'intérieur de ces rubriques, les opérations sont classées par catégorie et selon l'ordre du plan financier quadriennal (PFQ): tout d'abord, les crédits-cadres d'aménagement, de rénovation et transformation, ensuite les crédits d'acquisition de mobilier scolaire, enfin, les crédits-cadres concernant l'aménagement des places de jeux.

a) **Boucllement des comptes sans demande de crédit complémentaire**

PFQ 30.10: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
Quatrième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Crédit, selon proposition N° 154, voté par le Conseil municipal le 02.04.1985	6 200 000,00
Dépense	<u>5 984 192,45</u>
Différence	- 215 807,55

PFQ 30.06: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
Cinquième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Crédit, selon proposition N° 229, voté par le Conseil municipal le 25.03.1986	5 550 000,00
Dépense	<u>5 546 037,40</u>
Différence	- 3 962,60

PFQ 30.11: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
Sixième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Crédit, selon proposition N° 325, voté par le Conseil municipal le 03.03.1987	7 100 000,00
Dépense	<u>7 076 476,00</u>
Différence	- 23 524,00

PFQ 30.29: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
Huitième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Crédit, selon proposition N° 158, voté par le Conseil municipal le 05.04.1989	5 600 000,00
Dépense	<u>5 598 641,40</u>
Différence	- 1 358,60

- PFQ 30.64: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
 Neuvième crédit extraordinaire (première tranche) destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.
- PFQ 30.65: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
 Neuvième crédit extraordinaire (seconde tranche) destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.
- | | |
|---|---------------------|
| Crédit, selon proposition N° 286, voté par le Conseil municipal le 22.05.1990 (1 ^{re} tranche) | 2 000 000,00 |
| Crédit, selon proposition N° 392, voté par le Conseil municipal le 25.06.1991 (2 ^e tranche) | <u>3 585 000,00</u> |
| Montant total voté | 5 585 000,00 |
| Dépense totale | <u>5 095 977,95</u> |
| Différence | – 489 022,05 |
- PFQ 30.66: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
 Dixième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.
- | | |
|---|---------------------|
| Crédit, selon proposition N° 221, voté par le Conseil municipal le 18.01.1994 | 1 900 000,00 |
| Dépense | <u>1 891 747,00</u> |
| Différence | – 8 253,00 |
- PFQ 30.10: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève
 Crédit extraordinaire destiné au renouvellement du mobilier scolaire et à l'achat de meubles de rangement pour les bibliothèques de classes des écoles enfantines et primaires.
- | | |
|---|---------------------|
| Crédit, selon proposition N° 330, voté par le Conseil municipal le 03.03.1987 | 3 800 000,00 |
| Dépense | <u>3 799 813,65</u> |
| Différence | – 186,35 |
- PFQ 30.45.02: Zurich 28, rue
 Travaux de rafraîchissement et d'adaptation des locaux
- PFQ 30.45.03: Zurich 28, rue
 Remise en état des pupitres d'élèves réutilisables et achat de mobilier et tableaux noirs

Proposition: crédits pour des bâtiments scolaires terminés

	Crédit, selon proposition N° 326, voté par le Conseil municipal le 15.01.1991	114 000,00
	Dépense travaux	112 124,00
	Crédit, selon proposition N° 326, voté par le Conseil municipal le 15.01.1991	111 000,00
	Dépense mobilier	110 612,00
	Total voté	225 000,00
	Total dépense	222 736,00
	Différence	– 2 264,00
PFQ 30.43.03:	Edmond-Vaucher 50, avenue Equipement en mobilier de la maison Villars,	
PFQ 30.75.02:	Grand-Pré 22, rue Equipement en mobilier de l'école Beaulieu.	
	Crédit, selon proposition N° 400, voté par le Conseil municipal le 27.06.1995	90 000,00
	Dépense maison Villars	88 832,65
	Crédit, selon proposition N° 400, voté par le Conseil municipal le 27.06.1995	135 000,00
	Dépense Beaulieu	134 514,65
	Total voté	225 000,00
	Total dépense	223 347,30
	Différence	– 1 652,70
PFQ 90.99:	Préaux, parcs et promenades publics Crédit destiné à l'installation de places de jeux pour enfants.	
	Crédit, selon proposition N° 158, voté par le Conseil municipal le 10.11.1981	2 500 000,00
	Dépense	2 484 772,30
	Différence	– 15 227,70
PFQ 30.30:	Préaux, parcs et promenades publics Crédit destiné à l'installation de places de jeux pour enfants.	
	Crédit, selon proposition N° 43, voté par le Conseil municipal le 20.03.1984	3 000 000,00
	Dépense	2 961 548,70
	Différence	– 38 451,30

PFQ 90.07:	Préaux, parcs et promenades publics	
	Crédit destiné à l'installation de places de jeux pour enfants.	
	Crédit, selon proposition N° 307, voté par	
	le Conseil municipal le 03.03.1987	3 000 000,00
	Dépense	<u>2 996 617,25</u>
	Différence	- 3 382,75

- b) **Boucllement des comptes avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 271 077,50 francs, composé d'une part d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses et d'autre part d'un montant de 494 616,79 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires**

Les dépassements correspondent à des travaux complémentaires nécessaires à l'achèvement des travaux et imprévus.

PFQ 30.99:	Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève	
	Premier crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.	
	Crédit, selon proposition N° 101, voté par	
	le Conseil municipal le 31.03.1981	4 000 000,00
	Dépense	<u>4 743 413,60</u>
	Différence	743 413,60
	Indexation	476 150,30
	Demande de complément	<u>267 263,30</u>
	Total à voter	743 413,60

PFQ 30.99:	Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève	
	Deuxième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève, ainsi que du centre de loisirs de la Jonction.	
	Crédit, selon proposition N° 254, voté par	
	le Conseil municipal le 02.11.1982	4 000 000,00
	Dépense	<u>4 186 285,70</u>
	Différence	186 285,70
	Indexation	145 517,10
	Demande de complément	<u>40 768,60</u>
	Total à voter	186 285,70

PFQ 30.99: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève	
Troisième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.	
Crédit, selon proposition N° 1, voté par le Conseil municipal le 15.11.1983	
	6 200 000,00
Dépense	6 442 218,30
Différence	242 218,30
Indexation	55 633,41
Demande de complément	186 584,89
Total à voter	242 218,30
PFQ 30.16: Diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève	
Septième crédit extraordinaire destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.	
Crédit, selon proposition N° 61, voté par le Conseil municipal le 26.04.1988	
	6 600 000,00
Dépense	6 699 159,90
Différence	99 159,90
Indexation	497 013,12
Total à voter	99 159,90

Le montant de l'indexation est plus élevé que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le complément à voter ne concerne que le montant de cette dernière, soit 99 159,90 francs.

Conclusion

Cette proposition de bouclage de comptes terminés concerne 11 crédits-cadres destinés à la rénovation et à la transformation de bâtiments scolaires, 3 crédits d'acquisition de mobilier scolaire et 3 crédits d'aménagement de places de jeux.

- 13 comptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté, représentant un montant global non dépensé de 803 092,60 francs, soit 1,2% du montant total des crédits votés;
- 4 comptes ont une dépense supérieure aux crédits votés cumulés avec l'indexation et la hausse. Le crédit complémentaire proposé concerne d'une part la totalité des hausses (776 460,71 francs) et, d'autre part, les dépassements constatés (494 616,79 francs).

En annexe, un tableau de synthèse récapitule les crédits nets votés par votre Conseil, ainsi que les dépenses et indexations éventuelles, permettant de chiffrer précisément les demandes de crédits complémentaires. Il fait également ressortir le montant net non dépensé sur l'ensemble des crédits votés.

La comparaison de crédits demandés est la suivante:

– crédit pour les hausses	776 460,71 francs	soit 61,1%
– crédit pour les dépenses supplémentaires	494 616,79 francs	soit 38,9%
Total	1 271 077,50 francs	soit 100,0%

Enfin, la comparaison des crédits nécessaires à ce bouclage avec l'ensemble des crédits nets votés est la suivante:

Ensemble des crédits nets votés	65 485 000,00 francs	
– crédit pour les hausses	776 460,71 francs	soit 1,2%
– crédit pour les dépenses supplémentaires	494 616,79 francs	soit 0,8%

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif:

- un crédit complémentaire de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés;
- un crédit de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement des divers crédits y relatifs seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2000, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article premier.

Annexe: tableau récapitulatif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, excusez-moi car mes propos seront un peu techniques, mais je pense que c'est ce que vous attendez d'une telle proposition de boucllement de crédits.

Celle-ci concerne onze crédits-cadres destinés à la rénovation et à la transformation de bâtiments scolaires qui ont été votés entre 1981 et 1994. Ces crédits ont fait l'objet d'un programme général défini par les autorités municipales en 1981. Il a été ouvert notamment trois crédits d'acquisition de mobilier scolaire et trois crédits d'aménagement de places de jeux votés entre 1981 et 1987. Treize comptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure au crédit voté représentant une somme non dépensée de 800 392,60 francs. Le crédit complémentaire de 1 271 077,50 francs comprend 776 460,71 francs d'indexation, ce qui représente 1,2% sur plus de 65 millions votés à l'époque et 494 616,79 francs de dépassements provoqués par des travaux imprévus, soit 0,8% des crédits votés, ce qui est relativement peu. Cette marge de dépassement d'un montant global de 2% est tout à fait conforme aux normes usuelles dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs, je vous propose soit de renvoyer cette proposition dans une commission, soit, ce que je souhaiterais, de la voter sur le siège, mais je ne pense pas que vous allez me suivre.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (2 abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée à la majorité (3 oui et quelques abstentions).

La présidente. Cette proposition est donc renvoyée à la commission des finances.

11. Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits gérés par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE):

a) sans demande de crédit complémentaire;

b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 9368,50 francs (PR-5).

Préambule

Cette proposition a pour but, d'une part, de présenter à votre Conseil le décompte final de trois crédits extraordinaires, dont la responsabilité incombe au département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et, d'autre part, de vous fournir une information sur certaines opérations dont le boucllement devrait intervenir ultérieurement.

En premier lieu, nous vous présentons deux crédits terminés relatifs aux contrats de culture et un concernant l'amélioration et l'extension des installations d'arrosage des parcs et promenades de notre municipalité.

Vous trouverez également les informations sur cinq crédits ouverts, à savoir:

1. quadrillage topographique des parcs, contrats de culture et achat de véhicules électriques;
2. réfection du réseau d'arrosage des parcs de La Grange et des Eaux-Vives;
3. renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville (contrats de culture);
4. aménagement de mesures de sécurité pour les pièces d'eau sur le domaine public de la Ville de Genève;
5. construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos.

Cette présentation vous permet d'analyser d'une manière exhaustive les divers crédits terminés ou encore gérés par le SEVE. Afin de faciliter l'examen de cette proposition par votre Conseil et sa commission spécialisée, celle-ci est présentée de la manière suivante:

- I. Détail des opérations ne nécessitant aucun crédit complémentaire, la dépense finale étant égale ou inférieure au crédit voté.
- II. Détail de l'opération nécessitant un crédit complémentaire pour couvrir une dépense supplémentaire.

III. Information sur certaines opérations en cours. Il n'est, pour l'instant, pas possible de boucler ces crédits, car certains d'entre eux sont morcelés et d'autres gérés par plusieurs services simultanément.

A l'intérieur de ces rubriques, le classement des opérations correspond à un ordre chronologique temporel. Vous trouverez également les références correspondant au plan financier quadriennal (PFQ).

I. Bouclement des comptes sans demande de crédit complémentaire

PFQ 90.06 Crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs destiné à l'acquisition
(11^e PFQ) d'arbres et à la conclusion de contrats de culture, en vue de renouveler le patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Crédit voté par le Conseil municipal le 2 décembre 1986 (rapport N° 291A)	1 000 000.00
Dépense	1 000 000.00
Différence	00.00

PFQ 90.39 Crédit extraordinaire de 3 600 000 francs destiné à l'acquisition
d'arbres et à la conclusion de contrats de culture, en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Crédit voté par le Conseil municipal le 24 avril 1990 (rapport N° 241A)	3 600 000.00
Dépense	3 599 557.95
Différence	442.05

II. Bouclement des comptes avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 9 368,50 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires

PFQ 90.04 Crédit extraordinaire de 390 000 francs destiné à l'amélioration et
(11^e PFQ) à l'extension des installations d'arrosage des parcs et promenades de la Ville de Genève.

Crédit voté par le Conseil municipal le 25 juin 1985 (rapport N° 168 A)	390 000.00
Dépense	399 368.50
Différence	9 368.50

PFQ 90.02 (11 ^e PFQ)	Crédit extraordinaire de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de 10 véhicules électriques à l'intention du Service des parcs et promenades.
------------------------------------	---

Il se décompose de la manière suivante:

Quadrillage topographique des parcs	300 000.00
Financement des contrats de culture (suite)	450 000.00
Acquisition de véhicules électriques	550 000.00
Total	1 300 000.00
Dépense	1 259 212.65
Différence	40 787.35

Le crédit relatif au quadrillage topographique des parcs laisse apparaître, à ce jour, une dépense de 258 840 francs. Cette dernière a été consacrée, comme précisé à l'époque, à un travail de relevé topographique confié à des géomètres. Ces ressources financières ont également permis de concrétiser de nombreuses recherches auprès du Registre foncier. L'intérêt de ce projet consiste à dresser un inventaire informatisé des 40 000 arbres situés sur le territoire de la Ville de Genève. Le SEVE dispose depuis l'année dernière seulement des ressources et moyens informatiques nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Le crédit relatif à la poursuite de l'arborisation de la Ville de Genève (contrats de culture) est terminé. Il laisse apparaître une dépense de 450 000 francs, sans dépassement de crédit.

Le crédit relatif à l'acquisition des véhicules électriques est terminé et laisse apparaître un dépassement de crédit de 372,65 francs. Lesdits véhicules ont été achetés, équipés et attribués dans les différents parcs de la Ville de Genève.

Bien que les dépenses relatives aux contrats de culture et véhicules électriques soient bouclées, le boucllement global interviendra dès que le quadrillage topographique pour l'inventaire informatisé des arbres sera lui-même terminé.

PFQ 90.11.02	Crédit extraordinaire de 563 500 francs destiné au remplacement des réseaux d'arrosage et de défense d'incendie du parc La Grange.	
	Crédit voté par le Conseil municipal le 13 février 1996 (rapport N° 43 A)	563 500.00
	Dépense	<u>506 991.17</u>
	Différence	56 508.83

Cet objet fait partie d'un arrêté global qui ouvrirait également un crédit pour la construction d'un collecteur d'eau pluviale entre le plateau de Frontenex et le lac (géré par la Division de la voirie). Le boucllement commun interviendra ultérieurement.

L'installation du réseau de défense d'incendie du parc La Grange est terminée. Par contre, et pour des raisons météorologiques notamment, le remplacement du réseau d'arrosage est en cours. Ces travaux devraient être finalisés dans le courant de l'année 1999.

PFQ 90.59.01 Crédit extraordinaire de 2 500 000 francs destiné au financement des contrats de cultures, en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève.

Crédit voté par le Conseil municipal

le 4 juin 1996 (rapport N° 32 A)

2 500 000.00

Dépense

2 399 677.05

Différence

100 322.95

Si la proposition du Conseil administratif demandait l'ouverture d'un crédit de 3 500 000 francs, le Conseil municipal a décidé de ramener cette somme à 2 500 000 francs. A ce jour, nous pouvons affirmer que les évaluations de l'époque étaient exactes, puisqu'une nouvelle demande de crédit devra vous être présentée pour terminer l'opération des contrats de culture.

PFQ (à définir) Crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à des mesures de sécurité pour les pièces d'eau sur le domaine public ou privé de la Ville de Genève.

Crédit voté par le Conseil municipal

le 16 septembre 1998 (projet d'arrêté N° 397)

200 000.00

Dépense

0.00

Différence

200 000.00

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) étudie actuellement ce dossier. Il s'agit notamment de coordonner les informations détenues par plusieurs services municipaux. Le SEVE pense réaliser les travaux nécessaires dans le courant de l'année 1999.

PFQ (à définir) Crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à la construction d'une pataugeoire dans le périmètre de la place de jeux du parc Mon-Repos.

Crédit voté par le Conseil municipal le 11 novembre 1998 (projet d'arrêté N° 383)	200 000.00
Dépense	0.00
Différence	200 000.00

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) étudie actuellement un projet d'implantation pour cette pataugeoire. Cependant, il est probable que le crédit de construction voté soit insuffisant, comme le précisait la réponse du Conseil administratif du 16 mars 1998 à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 18 février 1997, intitulée: «Pataugeons à la Perle du lac!» (M-200). D'autre part, la concrétisation de ce projet dépend également de ressources supplémentaires à allouer au budget de fonctionnement, à savoir entre 40 000 francs et 60 000 francs (voir également la réponse du Conseil administratif précitée).

IV. Conclusion

Cette proposition concerne huit opérations:

- deux comptes sont bouclés avec une dépense finale inférieure ou égale au crédit voté;
- un compte a une dépense présentant un dépassement de 9368,50 francs;
- cinq comptes sont encore ouverts.

Le tableau ci-joint (annexe 1) offre une récapitulation synthétique de l'ensemble des crédits d'investissement terminés ou en cours. Il compare les dépenses effectives avec les crédits disponibles et fait donc ressortir la différence nette entre les crédits votés et les dépenses réelles.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 9368,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour l'amélioration et l'extension des installations des réseaux d'arrosage des parcs et promenades de la Ville de Genève.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2000, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Annexe: tableau récapitulatif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne vais pas demander le vote immédiat de cette proposition, parce qu'elle mérite d'être discutée en commission. En effet, la discussion me permettra d'introduire la demande de crédits pour les contrats de culture qui concernent le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville.

Cette demande concerne huit opérations, dont cinq comptes sont encore ouverts. Sur les trois autres comptes, deux concernent les contrats de culture et plus précisément des demandes de crédits qui datent de 1996 et de 1990 et qui, toutes deux, se bouclent sans aucun dépassement. Je vous serais reconnaissant d'avoir ces renseignements à l'esprit lorsque nous discuterons de cette demande de crédits pour boucler l'opération des contrats de culture.

Le dernier compte se solde par un dépassement de 9368,50 francs. Ce crédit concerne des installations d'arrosage des parcs et promenades qui sont aujourd'hui en place dans la plupart des parcs genevois – le parc La Grange, le parc des Eaux-Vives, le Jardin anglais, le parc de Mon-Repos, le quai Wilson, la Perle du lac ou encore le parc de Saint-Jean.

Je vous propose donc de renvoyer cette proposition à la commission des finances, par exemple, pour que nous ayons une discussion sur ces contrats de culture, mais j'espère que personne n'en profitera pour régler ses différends avec le SEVE.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Je comprends tout à fait M. Tornare qui veut renvoyer cette proposition en commission et je suppose que la suivante, concernant les contrats de culture, sera renvoyée en commission.

Cependant, j'estime que le fait de renvoyer en commission la demande de crédit complémentaire de 9368,50 francs coûtera plus cher que le crédit demandé.

La présidente. Monsieur Dossan, vous proposez donc de voter la proposition N° 5 sur le siège.

M. Guy Dossan. Oui, Madame la présidente.

M. Sami Kanaan (S). Nous appuyons la proposition de M. Dossan.

M. Pierre de Freudenberg (L). Le groupe libéral avait déposé une motion, il y a à peu près deux ans, dans le but de pouvoir suivre, de manière précise, les bouclements de crédits. Cette motion a été étudiée en commission des finances et fera prochainement l'objet d'un rapport qui sera déposé par M. Losio et traité en séance plénière, je l'espère, lors de nos prochaines sessions.

Pour l'instant, étant donné la manière dont le Conseil administratif dépose les bouclements de crédits, le Parti libéral s'abstiendra lors du vote de ce bouclement.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix, article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 9368,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour l'amélioration et l'extension des installations des réseaux d'arrosage des parcs et promenades de la Ville de Genève.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2000, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des contrats de culture, afin d'assurer le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève (PR-6).

1. Introduction

En 1996, le Conseil municipal a voté un crédit de 2 500 000 francs, destiné au financement des contrats de culture, en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arborisé entrepris par la Ville de Genève en 1982. Dans sa proposition, le Conseil administratif souhaitait l'ouverture d'un crédit de 3 500 000 francs.

Compte tenu de la décision du Conseil municipal, deux options étaient ouvertes:

- soit le cercle des acheteurs potentiels d'arbres sous contrat de culture (communes, associations diverses...) s'élargissait considérablement; ce qui ne s'est pas réalisé;
- soit la Ville bradait son patrimoine arborisé en n'hésitant pas à couper des arbres sains pour planter, et ainsi écouler, ses arbres sous contrat de culture; ce que, pour des raisons évidentes, nous n'avons pas fait.

Aujourd'hui, il reste donc un certain nombre d'arbres à planter en ville. Leur financement nécessite un crédit de 1 000 000 de francs, somme qui permettra de terminer ce programme en 2001, comme cela avait été prévu initialement (proposition du Conseil administratif N° 32 du 27 juillet 1995). Cette dernière demande constitue l'objet de la présente proposition du Conseil administratif.

2. Rappel

Lors de la précédente demande, en mai 1995, il restait 1353 arbres en contrat de culture.

Le principe d'achat d'arbres sur la base de contrats de culture date de 1982. Le 23 novembre de cette année-là, le Conseil municipal de la Ville de Genève vote un premier crédit de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de 10 véhicules électriques destinés au Service des parcs et promenades, l'ancien Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Pour les 2000 arbres, le Conseil municipal prévoit alors 450 000 francs.

En 1986, le Conseil municipal accepte un nouveau crédit de 1 000 000 de francs. Près de 1800 arbres seront achetés. En 1990, le Conseil municipal vote l'ouverture d'un crédit de 3 600 000 francs consacré au financement des contrats de culture en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève. Déjà, le Conseil administratif propose 4 000 000 de francs, somme qui est diminuée de 400 000 francs par le Conseil municipal. En 1990, la Ville possède 1743 arbres en contrats de culture et les acomptes payés se montent à 1 364 721 francs.

Le dernier crédit, de 3 500 000 francs, demandé par le Conseil administratif, est réduit à 2 500 000 francs par le Conseil municipal en 1996.

Aujourd'hui, il reste 299 arbres en contrats de culture. La somme totale des acomptes payés à ce jour pour ces arbres se monte à 1 314 580 francs.

3. Principes

Le système des contrats de culture permet d'acquérir des arbres à terme: la municipalité confie la culture et la préparation d'un certain nombre de végétaux à des pépiniéristes privés, qui les cultivent pour les planter en ville ultérieurement, soit trois, cinq, dix ou vingt ans plus tard. Sur le plan financier, ces achats d'arbres à échéance reposent sur des paiements échelonnés en fonction de la valeur commerciale acquise par l'arbre au cours de sa croissance.

Ainsi, la plantation de végétaux d'une grandeur déjà respectable permet d'atténuer le choc psychologique qu'entraîne presque inmanquablement l'abatage d'arbres séculaires. Ces contrats de culture offrent également la possibilité d'un choix plus varié d'essences adaptées, notamment aux conditions climatiques de la région genevoise.

De plus, l'achat de plantes homogènes quand à leur taille, à leur forme et à leur variété rend possible l'aménagement de grandes allées arborisées, caractéristiques de l'image urbaine locale et traditionnelle.

4. Le renouvellement des arbres en ville de Genève

Sur son territoire, la ville compte près de 40 000 arbres. Une gestion saine de ce patrimoine nécessite un renouvellement constant. Dans les années 80, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) plantait entre 250 et 350 arbres par année. Dès 1990, les équipes de plantation atteindront un rythme annuel de 350 à 400 arbres de grandes dimensions; l'équipe d'élagage n'en coupe toujours qu'environ 150 par hiver.

En fait, si l'on admet que les 40 000 arbres de la ville vivent en moyenne une centaine d'années, il apparaît qu'il faut en remplacer, d'un point de vue purement mathématique, 400 par année.

Le programme dynamique de la régénération du patrimoine arborisé de la Ville de Genève – entrepris dès 1982 – aura permis de rééquilibrer très sérieusement la répartition des classes d'âge. C'est effectivement le constat du vieillissement des arbres de la ville qui a alors suscité l'idée des contrats de culture.

Les autorités municipales de l'époque ont voulu faire la différence entre les crédits budgétaires annuels du service qui permettent un remplacement ponctuel en cours d'année (arbres isolés dans les parcs) et les contrats de culture. Ces derniers sont plutôt destinés au remplacement des grandes allées, lorsqu'il faut renouveler une lignée de végétaux dépérissants et dangereux par une série homogène de végétaux adaptés et préparés.

Aujourd'hui, les arbres des contrats de culture ont, notamment, permis d'entreprendre le renouvellement suivant:

- 20 tilleuls (*Tilia platyphyllos*), au parc Mon Repos (1988)
 - 20 copalmes d'Amérique (*Liquidambar styraciflua*), au parc Moynier (1989)
 - 20 tilleuls (*Tilia platyphyllos*), au boulevard Carl-Vogt (1990)
 - 48 chênes des marais d'Amérique (*Quercus palustris*), à l'avenue Motta (1993)
 - 36 platanes (*Platanus x acerifolia*), au quai Wilson (1994 et 1999)
 - 34 platanes (*Platanus x acerifolia*), au quai du Mont-Blanc (1995)
 - 4 platanes (*Platanus x acerifolia*), sur la place des Volontaires (1995)
 - 12 tilleuls (*Tilia x euchlora*), à la promenade des Bastions (1994-95)
 - 11 platanes (*Platanus x acerifolia*), au quai de la Poste (1997)
 - 45 micocouliers (*Celtis australis*), sur l'esplanade de Saint-Antoine (1997)
 - 22 platanes (*Platanus x acerifolia*), au quai Gustave-Ador (1997)
 - 27 aulnes d'Italie (*Alnus cordata*), au quai du Cheval-Blanc (1999)
 - 3 copalmes d'Amérique (*Liquidambar styraciflua*), à la place de Hollande (1999)
 - 12 tulipiers (*Liriodendron tulipifera*), au stade de Richemond (1999)
 - 53 tilleuls (*Tilia x euchlora*), au boulevard de la Cluse (1994-99)
- 367 arbres d'alignement

Des arbres en contrats de culture ont également été utilisés lors des nouvelles plantations suivantes:

- 11 tulipiers (*Liriodendron tulipifera*), à la route de Chêne (1990)
- 12 tilleuls (*Tilia platyphyllos*), au boulevard Carl-Vogt (1995)
- 8 micocouliers (*Celtis australis*), à l'avenue de la Servette (1995)
- 10 charmes (*Carpinus betulus*), à l'avenue de France (1995)

- 20 féviers d'Amérique (*Gleditsia triacanthos* «*Inermis*»), au stade de Pré-Picot (1996)
 - 10 tulipiers (*Liriodendron tulipifera*), dans le quartier des Tulipiers (1996)
 - 8 micocouliers (*Celtis australis*), à l'avenue de Montbrillant (1996)
 - 15 chênes rouges d'Amérique (*Quercus borealis*), au chemin Sous-Bois (1997)
 - 16 sophoras du Japon (*Sophora japonica*), au parc Beaulieu (1997)
 - 16 féviers d'Amérique (*Gleditsia triacanthos* «*Inermis*»), sur la couverture des voies CFF (1998)
 - 4 sophoras du Japon (*Sophora japonica*), sur la couverture des voies CFF (1998)
 - 28 féviers d'Amérique (*Gleditsia triacanthos* «*Inermis*»), au chemin des Tattes-Brûlées (1998)
 - 18 érables boules (*Acer platanoides* «*Globosum*»), à Vessy (au Centre des sports) (1999)
 - 35 chênes des marais d'Amérique (*Quercus palustris*), à Vessy (1999)
 - 8 tulipiers (*Liriodendron tulipifera*), à l'avenue de la Paix (1999)
 - 16 copalmes d'Amérique (*Liquidambar styraciflua*), à Clair-Bois, Pinchat (1999)
 - 2 chênes d'Amérique (*Quercus rubra*), à Clair-Bois, Pinchat (1999)
- 237 arbres d'alignement

5. Situation actuelle

Rappelons que certains projets d'urbanisme et d'aménagement, envisagés entre 1984 et 1987, n'ont jamais vu le jour. Ainsi, l'aménagement de la place des Nations, le développement et l'urbanisation de certains quartiers périphériques (Mervelet, Forêt, Petite-Boissière, etc.) n'ont pas été réalisés! La crise économique et des choix politiques différents ont sérieusement modifié certains projets.

Par ailleurs, la proposition de vendre un certain nombre de végétaux aux communes, à l'Etat ou à des partenaires privés s'est avérée moins efficace que prévue. Alors que l'Etat et les communes se sont peu manifestés, c'est finalement avec des promoteurs privés que la plantation d'arbres provenant des contrats de culture a connu le plus de succès (environ 100 arbres). Dans l'aménagement de la promenade des Falaises de Champel, dans le cadre de la construction du complexe immobilier des Charmilles ou le long de l'avenue de la Paix (OMM), des arbres issus des contrats ont été payés par des tiers.

Le système des contrats de culture a fait l'objet de différentes publications scientifiques. De même, de nombreuses villes se montrent intéressées par ce système et ont sollicité des exposés sur la question.

La politique de régénération des arbres de la Ville de Genève a souvent été citée en exemple. Rappelons que la somme investie pour les arbres, de 1982 à 1999, est de 7 550 000 francs, à savoir 450 000 francs en 1982, 1 000 000 de francs en 1986, 3 600 000 francs en 1990 et 2 500 000 francs en 1996. Avec les 1 000 000 de francs sollicités avec ce dernier crédit, la Ville aura investi 8 550 000 francs, sur 18 ans de crédits extraordinaires consacrés aux arbres!

6. Les dernières plantations de ces contrats de culture

Le tableau ci-après (annexe N° 1) présente la situation détaillée des arbres encore sous contrat de culture au 30 mars 1999. De cette récapitulation, il ressort que pour les 299 arbres qu'il reste à planter, il faudra encore payer 975 020 francs.

En fait, la valeur estimée de ces arbres à l'échéance de leur contrat – ces arbres seront plantés en ville au cours des hivers 1999-2000 et 2000-2001 – se monte à 2 289 600 francs. A ce jour, les acomptes déjà versés atteignent 1 314 580 francs et aujourd'hui, la valeur de ces végétaux représente 1 879 500 francs.

La somme nécessaire, 1 000 000 de francs donc, représente pratiquement le montant qui a été supprimé en 1996 sur le crédit N° 32 du 27 juillet 1995.

En fait, la plantation de ces 299 arbres devrait s'échelonner de la manière suivante:

- en 1999-2000: 146 arbres plantés pour un montant de 476 519 francs;
- en 2000-2001: 153 arbres plantés pour un montant de 498 501 francs.

Avec ces plantations et ce dernier crédit, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) pourra terminer son programme de régénération des arbres d'alignement de la Ville de Genève. Dès 2001, il faudra réfléchir à la suite à donner à cette opération d'envergure qui se sera étendue sur vingt ans.

7. Conclusion

Un effort tout particulier de plantation a été entrepris depuis la dernière demande de crédit. Malgré tout, le remplacement des arbres composant certaines promenades ou rues de Genève doit encore être envisagé ces prochaines années (promenade Charles-Martin, rue Sénebier, avenue d'Aïre, boulevards Helvétique et des Philosophes, pour ne citer que les principales).

Avec ce dernier crédit, la Ville terminera cette phase importante de régénération du patrimoine arborisé de la Ville, un patrimoine aussi diversifié qu'extraor-

dinaire. Enfin, en ayant planté depuis 1982 près de 7000 arbres dans les parcs, le long des rues et sur les places municipales, la Ville de Genève a inscrit son action dans la philosophie du développement durable.

Les nombreux arbres plantés au cours de ces deux dernières décennies formeront un patrimoine dendrologique exceptionnel, dont les Genevois de la fin du prochain siècle pourront être fiers. Comme nous sommes reconnaissants à nos ancêtres, les de Candolle, Boissier, de Saussure et autres Plantamour. Eux qui, à l'époque, ont planté des arbres magnifiques dans leur propriété et aux alentours.

Ces arbres venaient du monde entier et illustraient leur passion pour la botanique et les voyages. Souvent, ces parcs ont été légué à la collectivité, à la Ville ou à l'Etat. Aujourd'hui, Genève, et la Ville en particulier, peuvent s'enorgueillir de la prévoyance et de la générosité de ses prédécesseurs.

C'est dans cet esprit que le Conseil administratif dépose une proposition de crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs, destiné à la dernière tranche du financement des contrats de culture, en vue de clore le programme de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève.

8. Budget prévisionnel d'exploitation de la Ville de Genève

Sur le plan financier, la charge supplémentaire annuelle comprenant l'intérêt et l'amortissement de l'investissement de 1 000 000 de francs, calculée pendant une période de dix ans au taux de 4,75%, représentera un montant annuel de 122 135 francs.

Sur le plan des ressources humaines, cette demande de crédit n'implique aucun engagement supplémentaire.

9. Projet d'arrêté

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs destiné à la dernière tranche du financement des contrats de culture, en vue de clore le programme de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen des 10 annuités qui figureront au budget de la ville de Genève de 2000 à 2009.

Annexe N° 1: Tableau récapitulatif de l'estimation de la valeur des arbres jusqu'à l'échéance des contrats (2000-2001).

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Veuillez m'excuser pour ma requête de tout à l'heure. En fait, je pensais entamer le débat sur les contrats de culture à ce point de l'ordre du jour.

Je vous demande de renvoyer cette proposition N° 6 soit à la commission des finances, soit à la commission sociale pour que nous puissions entamer le débat sur les contrats de culture; c'est d'ailleurs ce que va vous demander M. Bonny. Etant donné qu'il s'agit d'un problème délicat, j'attends vos suggestions.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Je serai un peu plus long que lors de ma précédente intervention et, Monsieur Tornare, vous risquez d'être déçu par les conclusions de celle-ci.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à dire d'emblée que mon intervention de ce soir n'est pas dirigée contre le SEVE ni, par conséquent, contre son chef de service. Ce préambule évitera peut-être des interprétations erronées des propos que je vais tenir à présent, au nom du Parti démocrate-chrétien.

Permettez-moi tout d'abord de regretter que cette proposition nous soit soumise aujourd'hui et pas quatre mois plus tôt, lorsque M. Rossetti était encore responsable des affaires sociales et de l'environnement dont le SEVE dépend. J'aurais préféré pouvoir lui dire directement ce que j'ai à dire ce soir plutôt que d'en faire part à M. Tornare, son successeur, mais, en bon politicien, M. Rossetti aura sans doute préféré que cette demande de crédit parvienne au début de cette législature à un Conseil municipal renouvelé à 50% et ne connaissant donc pas ce dossier!

Je crois donc nécessaire de faire un petit retour en arrière de trois ans pour expliquer à tout un chacun pourquoi le 4 juin 1996 ce plénum votait un crédit de 2,5 au lieu de 3,5 millions, à une large majorité comme le précise le *Mémorial* N° 2 de la 154^e année, à la page 56 – vous pouvez vérifier. Ce soir-là, la plupart des intervenants appelaient de leurs vœux le vote d'un crédit de 2,5 millions afin, je cite les termes de l'arrêté: «de poursuivre et de clore l'effort de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève jusqu'au 15 juillet 1998». Ce nouveau crédit s'ajoutait à ceux votés en 1982, 1986 et 1990 et portait la somme de crédit votée par le Conseil municipal à 7,5 millions de francs, rien que pour les contrats de culture, somme non négligeable, on l'avouera. Ce vote est intervenu alors que le Conseil municipal venait d'apprendre que le déficit de la Ville de Genève se montait à 48 millions de francs et qu'il fallait absolument faire des économies et trouver des alternatives à ces contrats de culture qui coûtaient trop

cher dans une période de vaches maigres. C'est ainsi que M^{me} Bobillier, je cite: «souhaitait que notre parlement accepte ce rapport et vote le crédit de 2,5 millions jusqu'en 1998», ce que les socialistes feront; M. Leuenberger, au nom des Verts, nous invitait à suivre la majorité de la commission, pensant effectivement qu'il fallait trouver des solutions alternatives; M. Mouron, au nom du Parti radical, s'exclamait que nous avions tout à gagner que le magistrat comprenne et fasse l'effort de circonscrire la dépense en élevant de beaux arbres, mais chez nous; M. Launay, Alliance de gauche unifiée, retenait le besoin d'une solution alternative et, enfin, M^{me} de Candolle, au nom du Parti libéral, disait que le projet d'arrêté amendé permettait, je cite: «de tirer la sonnette d'alarme tout en donnant au SEVE des moyens de gérer le problème jusqu'en 1998». Je m'arrête là sur les citations des conseillers municipaux, tirées du *Mémorial*.

J'en ajouterai une dernière du conseiller administratif, Michel Rossetti, cette fois-ci, qui, voyant bien qu'il ne pouvait obtenir le crédit voulu, nous dit alors que «mettre le Conseil administratif sous pression, c'est peut-être lui suggérer une alternative, mais à laquelle je me refuse d'adhérer et que je n'exécuterai pas». Force est de constater que M. Rossetti a tenu parole et qu'il s'est assis sur la décision du Conseil municipal de l'époque!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si j'ai fait cet historique un peu fastidieux, ce n'est pas pour dénigrer les contrats de culture, qui ont sans doute eu leur utilité à l'époque. Même si ce dernier million est finalement voté, la municipalisation aurait coûté à peine plus cher: 8,5 millions contre 9 millions, d'après les chiffres donnés à la commission sociale en 1996.

En conclusion, si vous acceptez d'entrer en matière sur cette proposition, vous irez à l'encontre d'une décision que ce plénum a prise, à une large majorité, et, alors, il ne faudra plus vous plaindre que le Conseil administratif ne respecte pas les décisions du Conseil municipal, puisque le Conseil municipal lui-même n'est pas capable de respecter ses propres décisions. Merci de votre attention. *(Quelques applaudissements.)*

M. Guy Dossan (R). Comme l'a dit le préopinant, en 1996, en effet, le Parti radical avait voté, comme la majorité de ce Conseil, 2,5 millions au lieu des 3,5 millions demandés par le Conseil administratif.

Au vu de la proposition qui nous est faite ce soir, on peut certes regretter que M. Rossetti ne soit plus là, parce qu'on lui aurait dit la même chose, bien qu'il ait été de notre parti. On constate, une nouvelle fois, que, malgré la volonté de ce Conseil, l'opération s'est poursuivie comme si de rien n'était. On peut vraiment se demander ce que nous faisons tous là, le soir. On aurait peut-être meilleur temps, parfois, de rester chez nous; cela irait probablement tout aussi vite et on gagnerait du temps!

On nous affirme que la vente à des tiers ou à d'autres collectivités n'a pas été aussi efficace que prévu. Je dois reconnaître que le Parti radical n'est pas franchement convaincu que tout a été entrepris pour que ce soit vraiment efficace. On avait parlé d'acheter des séries d'arbres adultes, au fur et à mesure des besoins, directement à des pépiniéristes, voire à l'étranger comme d'autres villes le font, tel Paris.

On nous dit aussi que des projets d'alignement n'ont pas été exécutés. C'est peut-être vrai, mais alors qu'est-ce qui nous prouve que, d'ici 2001, ces mêmes alignements seront exécutés? En 2001, on va peut-être se retrouver ici pour s'entendre dire que les problèmes n'ont pas été résolus et qu'il faut encore une rallonge pour pouvoir acheter ces arbres ou les laisser pousser. Je vous rappelle que plus ces arbres grandissent plus ils nous coûtent cher.

Je crois que l'expérience a suffisamment duré. Ce Conseil l'avait déjà fait savoir, à la majorité, en 1996. Nous voulions alors déjà que cette situation cesse. Une fois de plus, le Conseil administratif, en l'occurrence le magistrat en charge des affaires sociales et à l'environnement, qui était, c'est vrai, des bancs radicaux, a continué à faire comme il voulait, et, n'ayant pas réussi, il revient ce soir, devant nous, avec une nouvelle proposition.

Le groupe radical avait déjà voté la cessation des contrats de culture, alors il ne va pas changer d'idée et, ce soir, il vous propose de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

M. Sami Kanaan (S). Je ne reviendrai pas sur les détails de ce dossier; je rappellerai seulement que, lors de l'examen des comptes 1997 de la Ville de Genève – et je le sais fort bien, puisque c'est moi qui avait été rapporteur pour le département des affaires sociales au sein de la commission des finances – M. Rossetti avait dit clairement qu'il prenait acte de la décision du Conseil municipal, mais qu'il ne la respecterait pas et qu'il ferait ce qu'il jugeait, lui, juste. C'est consigné dans le rapport sur les comptes.

Evidemment, c'est regrettable, et je pense que le nouveau magistrat a d'autres mœurs – tant mieux. Il faut maintenant refaire ce débat correctement, de manière raisonnable. La commission la plus indiquée pour traiter ce dossier est la commission sociale; je souhaiterais simplement qu'elle tienne compte du rapport sur les comptes 1997, qui récapitule tous les éléments qui viennent d'être énoncés, afin que le débat parte sur de meilleures bases. Mais je crois qu'il serait inopportun de refuser aujourd'hui cette entrée en matière. On louperait une occasion de régler ce problème.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je remercie les deux derniers orateurs de nous avoir fait un historique du dossier et d'avoir relevé certains points.

Personnellement, je me sens très à l'aise ce soir, car lorsqu'il a été décidé, dans ce Conseil, d'entreprendre ces contrats de culture, j'avais demandé pourquoi on changeait de méthode. Bien sûr, on nous a prouvé par a plus b que cela facilitait l'entretien des terrains, qu'il n'y avait pas besoin de surveillance, qu'il suffisait d'acheter l'arbre une fois qu'il aurait atteint une certaine taille et de le planter. On pensait que certaines interventions étaient un peu bizarres, mais voilà que des problèmes ressortent ce soir; déjà, une majorité veut trouver une autre méthode et éventuellement revenir à la situation d'avant les contrats de culture.

Nous avons fait la même expérience aux TPG avec des contrats de prestation; je peux vous assurer que c'est exactement la même chose. Ce sont de faux contrats, des procédés maquillés pour essayer de détourner le problème des subventions. On soumet ainsi à l'électorat un projet voté largement par tous les partis et on s'aperçoit, au bout d'un certain temps, qu'il y a des problèmes. Les contrats de culture nous ont été proposés avant les contrats de prestation des TPG, mais les effets se font sentir maintenant. Cela donnera les mêmes résultats que les contrats de prestation.

Puisque MM. Bonny et Dossan ont fait ressortir des points qui ont fait «fumer» ce Conseil municipal, j'aimerais attirer votre attention sur le dernier rapport des comptes de M. Rossetti, et pour lequel j'étais rapporteur. Je demande à la commission sociale de se pencher sur ce rapport lorsqu'elle traitera l'affaire des contrats de culture et qu'elle note les 45 postes qui ont disparu au SEVE. On sait qu'il y a 15 000 chômeurs à Genève; or, par souci de réorganisation, on supprime des postes et, maintenant, on se plaint qu'il manque du monde! Ils sont merveilleux, ces contrats de culture! On n'a même plus besoin d'un jardinier pour planter les petits arbres, puisqu'on les achète directement à un pépiniériste!

Je propose que la commission sociale étudie les effectifs du SEVE, car, du point de vue de la réorganisation du travail, ces suppressions de postes sont complètement inappropriées. Je ne vous parle pas de réengager 45 personnes, mais je lance une idée: un million représente au minimum 10 postes de travail, alors, réfléchissez bien en commission et imaginez d'engager 10 personnes du métier qui peuvent planter des petits arbres sur des terrains de la Ville de Genève, surveiller leur croissance et, ensuite, remplacer par ceux-ci les arbres qui ont dépéri. Si vous auditionnez le personnel du SEVE, vous ressentirez des tiraillements, parce que, faute d'effectifs en suffisance, il ne s'en sort plus et, par conséquent, le travail est bâclé!

Il ne faut donc pas, d'emblée, refuser cette proposition, mais plutôt la renvoyer pour une étude complète en commission. Refuser catégoriquement serait

défavorable à la Ville de Genève, à la verdure et aux plantations qui ont été, jusqu'à présent, encouragées et bien gérées. Ne punissons pas les gens qui ont bien géré ces plantations, mais lançons des idées pour trouver la bonne direction. Par contre, je ne sais pas si le Conseil administratif nous suivra...

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts proposent de renvoyer cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse afin de clore cette affaire des contrats de culture.

Je ne voudrais pas ajouter de l'huile sur le feu, mais on nous avait avertis que les 2,5 millions que le Conseil municipal a votés en 1996 ne suffiraient pas. Le magistrat avait demandé 3,5 millions et le Conseil municipal a voté 2,5 millions en lui disant de se débrouiller avec cette somme, de vendre par exemple des arbres à des privés, etc. Cela n'a pas marché. Tant pis. Maintenant, nous avons des arbres en contrats de culture et nous devons mener cet engagement à bien, et c'est pour cela que nous vous proposons de renvoyer le dossier à la commission sociale qui connaît parfaitement le dossier.

L'avantage de la proposition, c'est qu'en fin de compte, une fois qu'on aura résolu le problème de ces contrats de culture, le Conseil municipal devra se prononcer sur une option pour l'achat et l'entretien des futurs arbres de la Ville de Genève. Apparemment, le magistrat a annoncé la couleur en disant que, dès 2001, il faudra commencer à y penser...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers, pour ma part, je ne veux pas intervenir dans ce débat entre membres de l'Entente. Comme je l'ai dit à maintes reprises dans la presse, l'héritage de M. Rossetti, je l'assume. Tout à l'heure, au cours du repas, nous avons parlé avec les anciens conseillers municipaux de la tombe de Calvin. J'assume les réalisations de mon prédécesseur, même si parfois elles ne correspondent pas à mes idées.

Ce qui m'étonne, ici, c'est que l'Entente était pour la privatisation, dont participent les contrats de culture, mais elle ne s'en est pas donné les moyens. Au fond, vous avez œuvré à «la retraite» en votant ce crédit de 2,5 millions et, maintenant, il faut quand même consentir à cette dépense de 1 million, sinon on va, comme l'a dit très justement notre collègue écologiste, couper les moyens au SEVE qui ne pourra plus mener la politique que vous lui imposez jusqu'en 2001.

En tant que conseiller municipal, je n'étais pas très favorable à la privatisation, vous le savez, et, en tant que magistrat socialiste, je n'ai pas changé d'avis. Je

suis prêt à étudier d'autres options en commission sociale. Vous avez peut-être lu l'article que j'ai écrit sur le SEVE dans le *Courrier* et qui annonce les grands axes de la politique que j'entends mener au SEVE dans les années à venir. Je le ferai à nouveau lors d'une conférence de presse, jeudi prochain, sur «mes cent jours».

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette proposition à la commission sociale pour que nous puissions ensemble étudier ce crédit de 1 million et voir quelles seront les pistes pour l'avenir. J'aimerais quand même vous dire que la Ville de Genève – nul n'est prophète dans son pays – est admirée dans le monde entier pour ses parcs et promenades et la façon dont ils sont gérés par le SEVE. Nous sommes mêmes admirés outre-Atlantique. Monsieur Lyon, vous le savez! C'est clair que, si on municipalise ce service, on pourra engager plus de personnes; de cela, il faudra discuter. Je suis ouvert à une telle proposition. Je rappelle quand même que les 180 jardiniers du SEVE assurent une attention et un entretien efficaces et reconnus des arbres dans les parcs genevois et que, sur le plan cantonal, 25 jardiniers assurent le même travail pour l'ensemble du canton. Sans vouloir polémiquer, j'aimerais rappeler quelques affaires récentes dont celle de Sécheron qui ont montré que le Service des forêts n'est pas toujours au point. M. Beer est respecté, même si je le pousse à être un peu plus écologiste. J'ai demandé – dans ce sens – que de nouvelles mesures axées sur l'écologie soient élaborées par le SEVE. En résumé, il faudra simplement trouver une solution pour trouver ce million et penser à d'autres pistes pour l'avenir, municipalisation ou privatisation des contrats de culture.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG(TP)). Mon intervention sera très brève. J'aimerais juste vous rappeler qu'un projet d'arrêté est en suspens à la commission sociale depuis le 2 décembre 1997. Il s'agit du projet d'arrêté N° 311 qui émanait de groupes de l'Alliance de gauche principalement et qui s'intitule: «Pour une municipalisation des contrats de culture». Sauf erreur de ma part, c'est M. Tornare qui avait été désigné rapporteur...

M. Didier Bonny (DC). Même si cette nouvelle intervention ne changera pas l'issue de ce vote, d'après ce que j'ai compris, je dois dire que je suis quand même assez ébahi par tout ce que j'ai pu entendre: «Evidemment, on voulait réaliser ce projet avec un million de moins, mais comme on n'a pas réussi, alors, tant pis, il faut quand même le voter. C'est formidable, etc.» La prochaine fois qu'un conseiller municipal dira, ici, que le Conseil administratif fait n'importe quoi, qu'il ne respecte pas nos positions, alors je me permettrai de rire.

Dans le cas présent, même si le Conseil administratif a changé, même si le Conseil municipal a été renouvelé à 50%, on a vraiment l'occasion de montrer au

Conseil administratif qu'il ne faut quand même pas nous prendre pour n'importe quoi, et je reste poli! Quand on alloue un crédit d'une certaine somme, on utilise cette somme-là, point à la ligne. Quand on a un budget, il faut le respecter. Je suis sidéré quand j'entends la position des Verts, celle des socialistes, celle de M. Tornare qui, en 1996, a voté 2,5 millions et pas 3,5 millions! Mais c'est bien connu que, lorsqu'on passe de l'autre côté de la barrière, on change d'avis!

Mesdames et Messieurs, soyez cohérents avec vous-mêmes et ne votez pas ce million. Que M. Tornare le trouve ailleurs, mais pas dans nos poches! (*Applaudissements.*)

La présidente. Cela étant dit, je fais voter la prise en considération de cette proposition. La première proposition était le renvoi en commission des finances, mais il semble se dégager une majorité pour le renvoi à la commission sociale.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 31 oui contre 25 non (une abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (quelques oppositions et une abstention).

13. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 835 000 francs destiné au renouvellement de véhicules spécifiques du SIS (PR-9).

Préambule

De 1976 à 1992, le renouvellement ordinaire des véhicules du SIS faisait partie du budget de fonctionnement (fonds de renouvellement).

En 1993, le Conseil municipal décida d'abandonner ce système, le remplaçant par des crédits d'investissements sur 4 ans et accorda un crédit d'acquisition portant sur 1994-1997. Les opérations ont été terminées en 1998 et le crédit bouclé en 1999 avec un solde positif de 429 195,05 francs.

Vu la situation financière, aucune demande de crédit n'a été présentée pour la période de 1997 à 1999. De plus, sans tenir compte des rapports d'experts qui fixent la durée de vie des véhicules incendie à

- 5 ans pour les voitures et fourgonnettes,
- 10 ans pour les fourgons de premiers secours, les fourgons tonnes pompes, les ambulances,
- 12 ans pour les autos-échelles et
- 15 ans pour les véhicules lourds spéciaux.

La présente demande ne porte que sur l'urgent, compte tenu de la vétusté, des circonstances légales et des possibilités d'acquisitions groupées.

Acquisition de véhicules les plus urgents 1999-2000

1. Récupérateur à produits chimiques (César 65)

Ce véhicule, acquis en 1982, est le seul sur le territoire genevois permettant non seulement la récupération d'hydrocarbures, mais aussi celle de produits chimiques, jusqu'à la classe 9 (soit les produits corrosifs, caustiques, etc.). Un étalement privé de vidange possédait un véhicule similaire, mais étant donné l'impossibilité de rentabiliser l'investissement, il l'a «déséquipé».

Ce véhicule est contrôlé annuellement par le bureau des autos et tous les 5 ans par l'ASIT (Inspection fédérale des matières dangereuses) qui a accordé un délai maximum et interdira ce véhicule le 1^{er} mars 2001.

Nous proposons de remplacer ce véhicule par une berce équipée d'un moteur auxiliaire, qui peut être chargée sur l'un de nos véhicules. Prix, selon offre de Kaiser Fahrzeugwerk AG, Schaanwald (FL): 305 000 francs.

Prix de reprise du véhicule Iveco 1982 (seul un agriculteur pourrait s'y intéresser pour l'épandage ou pour le châssis): maximum 5000 francs.

2. Echelles-automobiles

2.1 Echelle à plate-forme

En principe, les autos-échelles devraient être changées après douze ans. Vu le retard pris, l'échelle à plate-forme à 5 places et 3 essieux est devenue techniquement inutilisable. Cette auto-échelle, acquise en 1981, doit être entièrement révisée pour des raisons de sécurité. L'offre de révision d'Iveco SA s'élève à 215 500 francs, sans garantie. Nous proposons de la changer sans délai.

Nos études ont en effet démontré que cet engin spécial, qui coûte aujourd'hui 1 500 000 francs, pouvait être remplacé par un bras élévateur télescopique à nacelle de marque Bronto (NL).

Cet engin possède une échelle le long du bras et offre toutes les possibilités d'engagement du véhicule actuel.

Ce véhicule est nécessaire pour créer une base de départ de 4 hommes, à 32 mètres de hauteur. De plus, 3 hommes peuvent accompagner un blessé couché sur un brancard. La nacelle est fixe et possède les alimentations en eau et énergie. L'élévateur sera fixé sur un châssis Scania ou Mercedes. Le prix de cet engin est de 870 000 francs.

La vente de l'ancien véhicule peut être estimée à 50 000 francs.

2.2 Autos-échelles surbaissées

Les trois autos-échelles surbaissées ont été acquises en 1985, 1989 et 1990. Avec l'Association des commandants professionnels, nous essayons depuis quelques années de grouper les achats pour diminuer les prix.

Une commande de ces trois autos-échelles permettrait de bénéficier d'une association avec l'Etablissement cantonal vaudois qui demande de nombreuses autos-échelles pour le canton. Il s'agit d'autos-échelles standards, sans options particulières.

Les livraisons ainsi que les paiements seraient étalés sur six semestres.

Offre Iveco	3 autos-échelles DLK 23-12cc	Fr. 3 751 500
Offre via Eca VD	3 autos-échelles DLK 23-12cc	Fr. 2 960 000
Soit une économie de 21%, à savoir de		Fr. 790 500

Vente de trois autos-échelles actuelles très difficile vu l'ancienneté, maximum 600 000 francs.

2.3 Fourgons premiers secours

Les fourgons actuels ont été acquis en 1986. Malheureusement, ils ont été construits sur des châssis 3,5 t. Depuis plusieurs années, le bureau des autos a voulu les retirer pour surcharge permanente. Actuellement, l'armement de ces véhicules a été diminué afin de correspondre au plus près à la législation routière. Il devient urgent de changer ces véhicules (largement amortis). Des compagnies locales sont disposées à reprendre les fourgons actuels de moins de 15 ans.

Nous avons une offre de Moret SA qui, malheureusement, a déposé son bilan. L'un des constructeurs a été engagé par Rieser SA à Meyrin. Cette société se propose de reprendre le montage des superstructures.

5 châssis Mercedes MB 815	Fr. 495 000
5 superstructures Rieser	Fr. 400 000
Finitions dans un atelier (matériel)	Fr. 310 000
Total 5 fourgons 1 ^{er} secours	Fr. 1 205 000
Vente des anciens fourgons	Fr. 120 000

3. *Equipements radio et écrans interactifs data GPS*

Montage par les soins du SIS de 9 véhicules x 4 500 = 40 500 francs.

4. *Présentation des véhicules à renouveler*

Fiche signalétique N° 1

Véhicule à remplacer

Iveco 256-19

GE 998 N° interne César 65

Descriptif

Mise en circulation le 08.04.1982 - Camion de récupération chimiques et hydrocarbures, avec citerne Inox - Châssis N° 490 0111 910 - Poids total 16 000 kg - Agrégat: pompe de transvasage Soscil à lobe volumétrique - Km 25 240 et 1312 heures au 15.04.99.

Véhicule prévu pour le remplacement

1 berce

Exécution par le constructeur Kaiser AG Fahrzeugwerk. Citerne Inox de 10 m³ modulable par clapet intermédiaire. Pouvoir de transport jusqu'à la classe 9. Moteur auxiliaire Perkins Diesel 114 CV.

Données techniques de l'ensemble:	Poids total	15 000 kg
	Charge maximum	10 000 kg
	Longueur env.	5 450 mm
	Hauteur	2 755 mm
	Largeur	2 500 mm

Commentaires

En optant pour ce système de récupérateur sur berce, la politique d'utilisation des portes containers mises en place en 1990 est renforcée.

Fiche signalétique N° 2.1

Véhicule à remplacer

Iveco 330 D 21 F
GE 919 N° interne César 25

Descriptif

Mise en circulation le 25.08.1982. Echelle de sauvetage de 30 mètres, à plate-forme trois essieux. Châssis N° 490.0131.320. Poids total: 21 000 kg. Agrégat: génératrice de 20KWA. 27 368 km et 2880 heures au 8 avril 1999.

Véhicule prévu pour le remplacement

1 bras élévateur de sauvetage

Exécution constructeur Bronto Skylif. Bras de 32 mètres de hauteur avec nacelle de sauvetage. Conduite hydraulique avec canon d'extinction. Prix: 870 000 francs.

Données techniques de l'ensemble:	Poids total	19 000 kg
	Longueur	8 850 mm
	Hauteur	3 350 mm
	Largeur	2 500 mm

Commentaires

Montage sur châssis Scania ou Mercedes (non défini)

Fiche signalétique N° 2.2

Véhicules à remplacer

Iveco DLK 23 12

Descriptif

3 échelles surbaissées de sauvetage de 30 m,
avec nacelle de sauvetage
Poids total: 14 500 kg
Agrégat: génératrice de 4,5 KWA

GE 153 N° interne César 21: mise en circulation le 17.4.1989
châssis N° WJMC1KJOM 040 76674
Km 49 091 et 2927 heures

GE 505 N° interne César 22: mise en circulation le 06.11.1985
châssis N° WJMC1KJOM 040 14091
Km 52 799 et 2927 heures

GE 155 N° interne César 23: mise en circulation le 04.05.1990
châssis N° WJMC1KJOM 040 96846
Km 29 432 et 2174 heures

Véhicules prévus pour le remplacement

3 échelles normalisées avec nacelle

Exécution par le constructeur Iveco. Echelle de sauvetage avec nacelle de 30 m de hauteur. Traction 4x2. Transmission automatique ZF 4 HP 500 avec retarder. Capacité de transport jusqu'à trois personnes. Moteur 266 CV.

Données techniques de l'ensemble:	Poids total	14 500 kg
	Longueur	X mm
	Hauteur	3 350 mm
	Largeur	2 500 mm

Valeur d'achat unitaire prix catalogue: Fr. 1 250 500

Valeur d'achat groupé (3 unités): Fr. 985 900

Commentaires

Ce matériel est standard, afin de ne pas avoir une augmentation substantielle due aux options.

Fiche signalétique N° 2.3

Véhicules à remplacer	Descriptif
Mercedes Benz 309	Fourgon de premier secours
GE 361 N° interne César 32:	Mise en circulation le 01.11.1988 Châssis N° WDB 602467 10 843619 Km 36 235 et 1620 heures
GE 366 N° interne César 33:	Mise en circulation le 17.11.1988 Châssis N° WDB 602467 10 842264 Km 32 852 et 1499 heures
GE 151 N° interne César 35:	Mise en circulation le 31.01.1989 Km 48 710 et 2211 heures
GE 380 N° interne César 36:	Mise en circulation le 14.12.1988 Km 32 037 et 1508 heures
GE 65 N° interne César 37:	Mise en circulation le 10.01.1989 Km 49 959 et 2170 heures Poids total 3500 kg

Véhicules prévus pour le remplacement

5 châssis Mercedes Benz 815

Engins de construction standard avec 2 roues motrices, avec ralentisseur Telma. Puissance 150 CV moteur diesel.

Transmission automatique 4x2. Double cabine 5 places

Fr. 495 000

Prix des 5 châssis avec options: Superstructure Rieser	Fr. 400 000
Aménagement effectué par le SIS:	
Fixations des équipements - Bacs de rangement DATA -	
Installations prioritaires - Eclairages intérieurs, etc.	Fr. 310 000
Prix global	Fr. 1 205 000
Données techniques de l'ensemble:	
Poids total	8 500 kg
Longueur	6 600 mm
Hauteur	3 350 mm
Largeur	2 500 mm
Commentaires	

Ce matériel est standard. Le SIS est le maître d'œuvre de la construction, cela pour des raisons évidentes d'économie.

5. Référence au plan financier quadriennal

Cet objet fait référence au N° 73.17 PFQ.

6. Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules n'entraîne aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Quant à la charge financière annuelle, comprenant l'intérêt au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 590 585 francs.

7. Récapitulation

	Acquisition Fr.	Reprise Fr.
Récupérateur à produits chimiques	305 000	5 000
Echelle à plate-forme	870 000	50 000
3 autos-échelles surbaissées	2 960 000	600 000
5 fourgons premiers secours	1 205 000	120 000
Equipements radio + data GPS	40 500	
	5 380 500	775 000
Crédit nécessaire	4 605 500	
Divers et imprévus env. 5%	229 500	
Crédit demandé	4 835 000	

8. Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage

Le service gestionnaire et le service bénéficiaire de ce crédit est le Service d'incendie et de secours.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 835 000 francs destiné au renouvellement de véhicules et engins spécifiques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

Préconsultation

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts acceptent d'entrer en matière sur cette proposition. Monsieur Hediger, n'ayez pas peur: faut pas toucher aux pompiers! Cependant, nous demandons son renvoi à la commission des finances dont nous attendons le rapport d'audit du SIS.

On est en train de discuter de l'intégration du SIS dans la Protection civile du Canton de Genève et, en même temps, on parle d'augmenter le patrimoine existant pour «faire bien» dans le panier de la ménagère. Alors, à froid, non, merci! Mais, comme je viens de le dire, les Verts sont d'accord d'entrer en matière sur cette proposition et vous demandent de la renvoyer à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Tout à l'heure, on nous a encouragés à nous exprimer avec équité à propos de l'urgence de la résolution N° 3 concernant une votation populaire et une initiative.

Fort de ce principe, je suis surpris qu'il y ait des dérogations dans certains départements de la Ville de Genève. La gestion des achats de véhicules implique le respect de règles bien précises pour certains départements, mais certains peuvent passer outre! J'aimerais bien qu'on nous explique pourquoi c'est le Service des achats qui s'occupe des véhicules pour les différents départements (camionnettes, etc.), alors que la commission des finances, qui a l'habitude des investissements, traite l'achat de véhicules pour la Voirie (camions-poubelles, balayeuses, etc.). On pourrait aussi confier cette tâche à la commission des travaux. Personne n'a eu cette idée. Bien au contraire, on a respecté la règle en se disant que la commission des finances, s'occupant déjà de la gestion du budget, aurait une certaine ligne de conduite par rapport aux investissements. Par contre, on apprend que c'est la commission des sports et de la sécurité qui s'occupe des véhicules des pompiers...

Afin de respecter une certaine équité entre les cinq départements, nous proposons, dans un premier temps, de renvoyer cette proposition à la commission des finances, sinon les autres magistrats pourraient agir de même en confiant des dossiers à leur commission respective. Ensuite, lorsque nous aurons les comptes, nous nous réservons le droit de poser certaines questions sur le budget, les investissements et les achats.

J'aimerais également relever un élément très important. On a appris que les députés du Grand Conseil étaient en train de négocier une fondation de sécurité PC - SSA - SIS réunissant les 45 communes; M. Robert Cramer a convoqué le Conseil administratif pour discuter de ce projet et recevoir les remarques de la Ville de Genève sur le SIS, sa gestion, son orientation. A ce jour, on ne sait rien de tout cela. C'est le silence total; on n'informe pas les membres des groupes représentés au Grand Conseil. Par contre, au Grand Conseil, on sait que tout est en train de se mettre en place et que le projet de loi en question sera déposé d'ici la fin septembre ou le début octobre. La Ville de Genève ne devrait-elle pas être informée afin qu'elle puisse donner son avis sur la gestion du SIS? L'Etat a le SSA, la PC, etc. On le sait, les trois quarts des communes sont déjà prêtes à accepter cette proposition en fonction des subventions qu'elles donnent à la Ville de Genève. Elles estiment qu'il y a une répartition qui devrait être revue.

En fonction de tout cela, il faudrait peut-être envisager de demander des informations relatives à cette fondation de sécurité qui est en train de se mettre en place, sans pour autant accepter cette proposition les yeux fermés, bien au contraire. Ces informations permettraient de définir quels véhicules la Ville de Genève doit acheter.

Pour l'instant, notre groupe propose le renvoi de cette proposition à la commission des finances. Si ce n'est pas le cas, nous reverrons notre vote sur cette affaire.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le SIS est un service de qualité dont nous connaissons tous la rapidité et l'efficacité. Il est donc normal que celui-ci puisse bénéficier de moyens adéquats, ce que nous souhaitons tous.

Le Conseil administratif nous demande cependant de nous prononcer sur des questions très techniques pour les néophytes que nous sommes en matière de «récupérateurs à produits chimiques, d'échelles à plate-forme, d'autos-échelles surbaissées, de fourgons de premiers secours»... Comment nous prononcer sur l'état d'un matériel lourd qui, par définition, est appelé à durer, puisqu'il bénéficie de soins particuliers d'une maintenance de qualité? Pourquoi veut-on remplacer les autos-échelles avant la durée limite de douze ans fixée par les experts? Qu'en est-il du kilométrage de ce matériel? Comment cela se fait-il qu'une partie de ce matériel, jugé désuet, soit estimé assez bon pour d'autres compagnies locales?

Nous comprenons le désir légitime de nos sapeurs-pompiers de travailler avec du matériel plus moderne, mais notre groupe souhaite se prononcer sur la base d'un rapport d'experts et propose que ces questions soient étudiées, comme on l'a entendu tout à l'heure, dans le cadre de la commission des finances.

M. René Winet (R). Le Conseil administratif nous a demandé un crédit pour remplacer ou renouveler des véhicules spécifiques au SIS. Il s'agit ici de véhicules utilisés pour des interventions spécifiques. A mon avis, du point de vue opérationnel, c'est la commission des sports et de la sécurité qui doit décider sur place avec l'aide de spécialistes si on a réellement besoin de tous ces véhicules. Jusqu'à aujourd'hui, cela s'est d'ailleurs toujours fait ainsi. La commission des sports et de la sécurité a toujours analysé les besoins des SIS et traité les demandes du Conseil administratif; je crois que c'est la bonne solution. On pourrait éventuellement travailler en parallèle avec la commission des finances.

Madame la présidente, je propose donc que cette demande soit examinée à la commission des sports et de la sécurité.

M. Alain Comte (AdG/TP). Mes collègues et moi-même avons l'impression que la commission des sports et de la sécurité est considérée comme une sous-

commission. C'est quand même extraordinaire de penser cela, puisque chaque conseiller municipal ici présent est élu par le peuple. Bien entendu, nous avons tous nos qualités et nos défauts, mais je crois que chacun d'entre nous est capable de traiter n'importe quel sujet.

J'avais proposé, il y a quelques années, de numérotter les commissions de un à dix et de renvoyer les objets aux commissions en suivant leur ordre numérique; ainsi, nous pourrions tous devenir des généralistes et non des spécialistes.

Dans le cas présent, ce n'est pas par tradition que l'achat des véhicules du SIS passe par la commission des sports et de la sécurité; il pourrait tout aussi bien être traité à la commission des finances, mais je ne vois pas pourquoi la commission des finances serait plus habilitée à répondre à ce genre de problème que celle des sports, puisqu'on trouve à la commission des finances et à la commission des sports quelques-uns d'entre nous, dont M. Jean-Pierre Lyon et M. Sormanni, qui font double emploi à la commission des finances et la commission des sports. Cela revient à dire que, lorsqu'on siège à la commission des sports aux Vernets, on est des sous-commissaires, mais, par contre, lorsqu'on siège à la commission des finances au Palais Eynard, on est des supercommissaires; je ne vais pas entrer dans ce jeu.

Etant donné que la commission des finances est surchargée de travail et que j'estime que la commission des sports est tout à fait habilitée à traiter le problème du SIS, je propose le renvoi de cette proposition à la commission des sports et de la sécurité.

M. Sami Kanaan (S). S'il y a une raison de maintenir un système qui n'est pas pertinente, c'est que cela s'est toujours fait ainsi et que, par conséquent, il faut continuer ainsi.

En fait, ce qui gêne le groupe socialiste, c'est que l'achat d'une catégorie de véhicules soit traité en commission spécialisée et que toutes les autres catégories soient gérées par la commission des finances. Si on envoie les véhicules des SIS à la commission des sports, autant envoyer les véhicules du SEVE à la commission sociale et de la jeunesse et ainsi de suite. Nous souhaitons surtout qu'il y ait un équilibre dans le traitement des demandes d'achat des différents types de véhicules. Il est vrai que ceux du SIS sont très techniques, mais ceux du SEVE peuvent l'être aussi; même l'acquisition d'un corbillard, qui est un type de véhicule très particulier, peut nécessiter des réponses de spécialistes.

De toute façon, nous avons effectivement des doutes sur la compétence des élus municipaux pour juger des aspects plus techniques de cette question. A ce stade, puisqu'il est de tradition d'envoyer toutes les autres demandes d'acqui-

tions à la commission des finances, nous souhaitons que celle-ci soit aussi envoyée à la commission des finances, sous réserve que, dans d'autres cas de figure, à l'avenir, on répartisse les objets entre les différentes commissions spécialisées. Cependant, aujourd'hui, nous plaçons pour la commission des finances.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). M. Sami Kanaan vient de dire à peu près ce que je pensais. Je voulais simplement insister sur le fait que l'achat de tous les véhicules est traité par la commission des finances, sauf dans le cas du SIS. Nous avisons les commissaires qui sont à la commission des sports et de la sécurité que, pour une fois, on n'achètera pas des petits véhicules pour faire joujou à la commission des sports; transmettons cette proposition à la commission des finances! Merci.

M. André Hediger, conseiller administratif. Suite à cette demande de crédit, je m'attendais à une question sur le projet de sécurité civile actuellement à l'étude. En effet, les discussions durent depuis une année à ce sujet entre la Ville de Genève, les communes et le Conseil d'Etat.

Vous connaissez ma position. Je ne suis pas persuadé du bien-fondé de cette future structure qui regrouperait le Canton, la Ville de Genève et les communes. Je ne suis convaincu ni par les économies qu'on pourra éventuellement réaliser ni par la structure. Après avoir discuté avec mes collègues du Conseil administratif et auditionné tous les collaborateurs qui participent aux différents groupes de travail cantonaux, je me suis fait une opinion non définitive quant à l'avenir de la sécurité civile qui engloberait la Protection civile (PC), les pompiers professionnels, les pompiers volontaires, les samaritains, les sauveteurs auxiliaires, le service de sauvetage par hélicoptère et les sauvetage sur le lac. La société Blanc Consultants de Lausanne nous a soumis une étude, mais celle-ci ne nous donne pas encore clairement le schéma de commandement cantonal. A ce jour, je suis persuadé que la nouvelle structure nous coûtera plus cher que ce qui existe actuellement. En effet, je ne suis pas certain que nous réaliserons des économies importantes, car la structure qui sera mise en place est excessivement lourde.

Le Conseil administratif a formulé un certain nombre de propositions relatives à ce projet. D'une part, il souhaiterait que son siège soit en Ville de Genève et... – c'est un projet de loi qui a déjà été déposé, Monsieur Perler, par M. Cramer, votre collègue de parti – d'autre part, que la Ville de Genève soit majoritaire à sa direction, car c'est elle qui contribue pour une part plus importante à son

fonctionnement par son apport en hommes, en matériel et en connaissances. Par ailleurs, nous voulons que ce projet engendre réellement des économies et que celles-ci soient chiffrées.

A ce jour, les économies ne sont pas chiffrées, l'état-major n'est pas défini et nous ne savons pas comment cela se passera. Selon l'étude Blanc Consultants, l'état-major qui sera mis en place sera cantonal avec une structure excessivement lourde par rapport à la structure actuelle; de ce fait, elle coûtera plus cher.

Ce matin même, le Conseil administratif, composé de MM. Vaissade, Muller et de moi-même, a rencontré M. Cramer et les représentants de l'Association des communes. Nous avons longuement discuté sur ce projet de loi et nous avons posé diverses questions quant à la structure et à l'affectation des postes. A ce propos, je vous rappelle qu'il y des réactions dans les compagnies de volontaires – pas seulement celle de la Ville de Genève, mais également celles des communes – chez les pompiers professionnels et, bien entendu, à la Protection civile. Au terme de notre discussion de ce matin, la future structure de cette sécurité civile n'a pas encore été définie et les économies n'ont pas été chiffrées. M. Cramer nous annonçait des économies de 20 à 25%, mais, à ce jour, il semble que ce n'est pas certain. On peut envisager des économies, mais on ne peut pas encore les chiffrer. Voilà le premier aspect de notre discussion.

Dans un deuxième temps, nous avons échafaudé différents scénarios; cette fondation, ce groupement intercommunal (Associations des communes, Etat, Ville de Genève), pourrait être une organisation exclusivement gérée par la Ville de Genève et les communes, ce qui permettrait de préserver l'autonomie communale. Bien entendu, nous ne reprendrions pas le service d'hélicoptère cantonal, même s'il n'engage pas de gros déficits, ni le sauvetage au lac. On se contenterait de la Protection civile dans notre Centre de formation actuel de Richelien. Quant au centre de formation du canton, doit-il continuer à exister? Ce n'est pas sûr. Et l'Inspectorat cantonal du feu (ICF)? Il fait double emploi avec deux autres services. Nous avons également posé ce genre de questions.

De nombreuses réunions sont encore prévues et différents scénarios sont à l'étude. A ce propos, nous avons demandé quelle sera l'organisation du commandement, parce que nous ne voulons pas d'une armée «mexicaine» comme celle qui a déjà été mise en place à Bernex par le responsable du Département de l'intérieur. Nous avons également demandé que l'on nous détaille les économies prévues dans les différents scénarios.

Mesdames et Messieurs, si j'ai proposé ce crédit, malgré cette situation, c'est que, dans le cas où cette nouvelle structure serait mise sur pied, il sera bien entendu tenu compte de ce crédit, comme dans l'estimation que j'ai faite de la valeur des terrains, du matériel, des bâtiments et du service d'instruction du SIS.

Je rappelle que le SIS représente 55 millions, y compris ce crédit de renouvellement de véhicules. Personnellement, je ne braderai pas les biens de la Ville de Genève pour réaliser cette future structure. Si je vous demande d'accepter ce crédit, c'est parce que nous avons dépassé la limite du temps d'utilisation des véhicules, notamment des camions-échelles. Je l'ai spécifié dans le libellé de l'exposé des motifs.

Par ailleurs, si nous regroupons nos commandes, selon l'accord passé avec l'Etablissement cantonal vaudois, nous pouvons bénéficier d'une économie très importante; en commandant quatre véhicules ou trois autos-échelles, nous pourrions réaliser un gain de 799 000 francs, à condition que nous passions commande d'ici la fin de l'année. Je rappelle que j'ai déposé cette proposition en mai et qu'elle est seulement traitée maintenant, en septembre. Je pense que 799 000 francs représentent quand même une somme intéressante. De plus, nous avons la possibilité de revendre nos trois autos-échelles à d'autres compagnies de volontaires suisses, pour la modique somme de 600 000 francs! J'estime que c'est une perspective intéressante pour les finances de la Ville de Genève.

Je ne veux pas entrer en matière sur les autres problèmes soulevés dans cette proposition. Malgré la discussion sur cette sécurité civile, dont on tiendra compte après les dépenses actuelles de la Ville de Genève relatives à la future structure, si nous voulons prendre nos responsabilités – je sais qu'on va dire que M. Hediger fait à nouveau du chantage – et assurer la sécurité dans ce canton en cas d'incendie, ou dans le domaine de la récupération des produits chimiques et autres, il nous faut maintenir le matériel du SIS à un certain niveau de qualité. Personne ne l'a relevé ce soir, mais je rappelle que le crédit demandé est de 4 835 000 francs. D'habitude, on me parle toujours des PFQ mais, Mesdames et Messieurs, on avait prévu 7 millions pour le PFQ! Or mes collaborateurs et moi-même, suite à des négociations avec diverses entreprises commerciales et avec le pool vaudois pour les camions-échelles, avons réduit la somme à 4 835 000 francs. Cela représente tout de même une économie importante!

Notamment à l'intention de M. Lyon, je tiens à préciser que le Service de sécurité et de sauvetage de l'aéroport (SSA) ne fera pas partie de la future structure. Le SSA est déjà en régie autonome, Monsieur Lyon, vous devriez le savoir. La future structure comprend les pompiers professionnels et volontaires, la Protection civile, les sauveteurs auxiliaires et d'autres organismes.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de renvoyer cette proposition à la commission des sports et de la sécurité, parce que cette commission a étudié depuis un certain nombre d'années... (*Protestations.*) J'attire votre attention – cela figurera ainsi dans le *Mémorial* – sur le fait que si, d'ici la fin de l'année, vous n'avez pas voté ce crédit, nous ne pourrions pas bénéficier d'une ristourne importante, étant donné qu'un certain nombre de propositions sont en suspens à

la commission des sports. J'attire bien l'attention de ceux qui prônent le million d'économies par mois, notamment les écologistes! Je vous remercie d'opter pour le renvoi à la commission des sports.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'interviendrai suite aux propos de M. Lyon. En grande partie, M. Hediger y a parfaitement répondu. Cependant, je voudrais attirer l'attention de ce Conseil sur le fait que le Conseil administratif a pris une décision de principe pour pouvoir entrer en matière sur le projet de sécurité civile.

J'aimerais également préciser les intentions de l'Etat. L'Etat n'a pas l'intention d'imposer une réforme pour la réforme. Il nous l'a bien exprimé ce matin. Il veut simplement que les prestations à destination de la population soient de meilleure qualité; il a également affirmé que le but d'un tel projet est de favoriser des économies pour tout le monde.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (1 abstention).

La présidente. Puisque la première proposition était de renvoyer à la commission des sports et de la sécurité et qu'il y a une autre proposition de renvoi à la commission des finances, je prends la plus éloignée.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (opposition de l'Alliance de gauche (TP) et d'un radical et abstention du groupe libéral et de 2 démocrates-chrétiens).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions.

Néant.

La présidente. Monsieur Losio, vous demandez la parole?

M. Pierre Losio (Ve). Oui, Madame la présidente. Pourriez-vous nous dire quels seront les objets traités demain à 17 h? Est-ce que ce seront les urgences?

La présidente. Non. Nous allons terminer les propositions, parce qu'il y a le budget, et, ensuite, nous traiterons les urgences.

Si vous le permettez, j'ai une petite communication du bureau. Elle concerne la tenue vestimentaire des conseillères et conseillers municipaux. Nous sommes tout à fait d'avis que, par les chaleurs qu'il fait, nous soyons effectivement un peu relâchés, sans être débraillés bien sûr; par contre, nous souhaitons une tenue décente et nous aimerions bien que chacun vienne en tenue normale et pas en short. Nous ne sommes ni à la plage ni en pique-nique. *(Vifs applaudissements.)* Nous considérons que c'est une question de respect non seulement vis-à-vis des collègues, mais également vis-à-vis de la population. Je vous remercie.

Je vous souhaite une bonne nuit. A demain.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	782
2. Communications du bureau du Conseil municipal	782
3. Clause d'urgence sur la motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion» (M-18)	782
4. Clause d'urgence sur la résolution de M ^{mes} Liliane Johnner, Marie Vanek, MM. Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Non à l'escroquerie libérale» (R-3)	787
5. Projet d'arrêté de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage des subventions de la Ville pour l'incitation à la réduction du temps de travail» (PA-466)	794
6. Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Jean-Pascal Perler, René Rieder, M ^{mes} Nicole Bobillier et Marie Vanek: «Procédure de désignation des délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS» (PA-467)	800
7. Motion de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail» (M-399)	803
8. Motion de M. Pascal Holenweg: «Réunion annuelle du Conseil général» (M-400)	809
9. Interpellation de M. Roman Juon: «L'objectif de l'Etat: doubler le nombre d'apprenti(e)s. Quel est l'objectif de la Ville?» (I-805)	813
10. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'installation de places de jeux, soit 17 crédits terminés: a) sans demande de crédit complémentaire;	

b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 1 271 077,50 francs, composé: – d'une part, d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses, – d'autre part, d'un montant de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-4)	817
11. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits gérés par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE): a) sans demande de crédit complémentaire; b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 9368,50 francs (PR-5)	826
12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des contrats de culture, afin d'assurer le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève (PR-6)	835
13. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 835 000 francs destiné au renouvellement de véhicules spécifiques du SIS (PR-9)	849
14. Propositions des conseillers municipaux	863
15. Interpellations	863
16. Questions	864

La mémorialiste:
Marguerite Conus